

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 56

Séance tenue le 22 janvier 2003, à 19 h 30
Hôtel Le Dauphin
600, boulevard Saint-Joseph
Drummondville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 22 JANVIER 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION PAR LE MAPAQ HÉLÈNE BRASSARD, LUC COUTURE	4
PRÉSENTATION PAR LE MENV SERGE LÉVESQUE.....	10
PRÉSENTATION PAR LE MSSS GUY LÉVESQUE	16
PRÉSENTATION PAR LA SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS GRÉGOIRE OUELLET	22
REPRISE DE LA SÉANCE	26
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
JEAN-GUY VINCENT.....	26
ROLLAND LAQUERRE.....	37
YVES GATIEN	47
JACQUES CORRIVEAU	60
LOUIS LACROIX.....	74
MARC FAUCHER.....	79
DENIS BILODEAU.....	84

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette 35ième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Je me présente. Je suis Louise Boucher. Je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique, et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15 Alors, nous poursuivons, ce soir, à Drummondville, la première partie de l'audience publique. C'est l'occasion qui vous est offerte et qui vous est donnée d'adresser des questions à la Commission afin de compléter l'information reçue lors des séances thématiques ou dans les documents déposés, et ainsi obtenir un tableau complet de la situation locale et régionale.

20 Ce n'est donc pas le moment qui vous est donné d'exprimer votre opinion. C'est difficile, mais il en est ainsi. Votre opinion, vous pourrez la formuler devant la Commission lors de notre prochaine tournée régionale, que j'ai annoncée la semaine dernière à Montréal, et qui fait en sorte que nous reviendrons à Drummondville le 7 avril prochain.

25 Alors, d'ici là, bien sûr, vous aurez des devoirs à faire, c'est-à-dire préparer vos mémoires. Mais pour ce faire, vous avez besoin d'information, et la séance de ce soir et les deux séances de demain sont là pour vous permettre de répondre à vos questions.

30 Durant cette soirée, nous aurons quatre présentations, quatre portraits régionaux: le portrait régional agricole, le portrait régional environnemental, le portrait régional de la santé et un portrait régional de la Société faune et parcs du Québec.

Il y a des personnes-ressources qui sont ici à l'avant, qui sont là pour répondre à nos questions. Je vous les présente à l'instant. Et, à leur tour, ils vous présenteront les personnes qui les accompagnent.

35 Alors, nous avons sur notre droite, monsieur Denis Sanfaçon qui est le porte-parole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Bonsoir!

M. DENIS SANFAÇON :

40 Bonsoir, madame la présidente. Je suis accompagné, ce soir, de monsieur Luc Couture, directeur régional, de madame Hélène Brassard, monsieur Michel Ouellet, madame Pascale Cantin, madame Julie GrandMaison, monsieur Robert Fillion.

LA PRÉSIDENTE :

45

Messieurs, dames, bonsoir!
Monsieur Claude Robitaille de La Financière agricole.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

50

Bonsoir, madame! Alors, pour notre séjour à Drummondville, je suis accompagné de monsieur Daniel Richard.

LA PRÉSIDENTE :

55

Bonsoir, messieurs.
Monsieur Guy Lévesque du ministère de la Santé et des Services sociaux.

M. GUY LÉVESQUE :

60

Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

65

Vous êtes seul?

M. GUY LÉVESQUE :

70

Officiellement, seul. Officieusement, avec d'autres personnes.

LA PRÉSIDENTE :

75

D'accord.
Du ministère de l'Environnement du Québec, monsieur Pierre Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

80

Bonsoir, madame la présidente. Je suis accompagné du directeur régional par intérim, monsieur Serge Lévesque, Benoît Trottier, Richard Julien, Michel Patoine, que vous avez entendu parler par des recherches sur l'eau, Carol Émond et Serge Bouchard.

LA PRÉSIDENTE :

85

Alors, bonsoir, messieurs, dames!
Du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur Jean Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

Bonsoir, madame la présidente. Je suis accompagné de monsieur Serge Pinard.

90

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, messieurs!

De la Société de la faune et des parcs du Québec, monsieur Guy Trecia.

95

M. GUY TRENCIA :

Bonsoir, madame la présidente. Je suis accompagné de mon collègue, Grégoire Ouellet, de la région Centre-du-Québec.

100

LA PRÉSIDENTE :

Alors, bonsoir, messieurs.

105

La Commission est également accompagnée d'une partie de son équipe. Je vous présente nos deux analystes, madame Édith Bourque ainsi que madame Julie Cyr qui sont ici à l'avant; à l'arrière de la salle, madame Alexandra Dufresne, notre conseillère en communication, madame Marie-Josée Méthot, la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

110

L'organisation logistique est assurée par monsieur Daniel Moisan. Le technicien du son est monsieur Jean Métivier. Et les transcriptions seront assurées par madame Lise Maisonneuve.

115

Alors, je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions seront disponibles dans nos centres de consultation la semaine qui suit ces séances. Et elles seront également disponibles dans le site Internet du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Tous les documents déposés à la Commission sont également disponibles à ces endroits.

120

Donc, comme je vous l'ai mentionné, nous allons commencer la soirée par des présentations d'une dizaine de minutes par ministère. Après quoi, nous ferons une pause d'une quinzaine minutes. Le registre, où vous devez vous inscrire pour poser des questions à la Commission, s'ouvrira au moment de la pause. Et, au retour de la pause, je vais vous appeler par ordre d'inscription à ce registre. Le registre sera fermé demain soir, à un moment que je choisirai au cours de la soirée.

125

Donc, à chacune des fois que vous vous avancerez devant la Commission pour nous adresser vos questions, je vous autoriserai à poser deux questions. Je vous inviterais à éviter le plus possible les préambules, à aller le plus rapidement possible à vos questions. Vous pouvez,

130

si vous avez d'autres questions, vous réinscrire au registre et je vous rappellerai à la suite les uns des autres.

135 Également, peut-être, on apprécierait qu'avant de nous quitter, vous complétiez un formulaire sondage qui est à l'arrière de la salle et qui nous permet d'avoir votre appréciation des séances publiques. Ça nous permet, par la suite, de nous ajuster.

140 Alors, sans plus tarder, j'inviterais monsieur Denis Sanfaçon du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à nous présenter les personnes qui feront le portrait régional agricole du Centre-du-Québec.

M. DENIS SANFAÇON :

145 Merci, madame la présidente. Alors, notre présentation va être en deux temps: d'abord, une partie statistique qui sera livrée par madame Hélène Brassard et une partie un peu plus couleur locale par le direction régional, monsieur Luc Couture.

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

150 Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

155 Bonsoir!

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

160 Au cours de ma présentation, je vous décrirai tout d'abord le secteur bioalimentaire du point de vue économique, puisqu'il en est de l'agriculture en général et de la production porcine plus particulièrement. Après quelques mots sur l'industrie de l'abattage et de la transformation de viande porcine, je terminerai par des données plus spécifiques à l'agroenvironnement.

165 Le bioalimentaire est un secteur majeur de l'économie régionale puisque 20 % des emplois y sont reliés. L'agriculture occupe plus de 7 100 personnes et les pêches commerciales 100, et non pas 1 000 comme vous aviez sur votre document préliminaire. La transformation procure 3 900 emplois, alors que 8 600 emplois sont associés au commerce des aliments et à la restauration. Le PIB bioalimentaire représente 14 % du PIB régional.

170 Selon le recensement de l'agriculture mené par Statistique Canada en mai 2002, le Centre-du-Québec compte 3 743 entreprises agricoles. Ces entreprises possèdent 390 000 hectares et en cultivent près de 233 000, excluant les pâturages. Les cultures en maïs-grain et maïs d'ensilage sont les cultures les plus importantes, avec plus du tiers des superficies cultivées. Les cultures fourragères suivent ensuite avec 28 %; la luzerne et le soya avec 10 %

175 des superficies cultivées. Soulignons également que 823 entreprises font de l'acériculture dans la région avec 2.9 millions d'entailles.

180 Les productions animales sont également très présentes dans la région. La production laitière est de loin la plus importante, avec 1 327 entreprises et un cheptel laitier de près de 65 000 vaches laitières. Cela représente 15 % des entreprises et du cheptel laitier québécois. La production bovine vient ensuite avec 666 entreprises détenant des vaches de boucherie; 225 ont également des bouvillons. Les volailles sont présentes sur 208 exploitations et 122 entreprises détiennent des moutons et agneaux. Finalement, 341 entreprises élèvent des porcs, toutes catégories confondues.

185 2 743 entreprises déclarent des porcs au Québec et donc, 341 se retrouvent dans la région. Le cheptel représente en inventaire plus de 600 000 têtes, ce qui correspond à 14 % du cheptel total du Québec, toutes catégories confondues. De ces 341 entreprises déclarant des porcs, la majorité, soit 302, sont considérées entreprises porcines, car elle tire de l'élevage de la production porcine plus de la moitié de leurs revenus agricoles. Nous nous intéresserons plus
190 particulièrement à ces entreprises pour les fins de la présentation.

Ainsi, 70 % des entreprises porcines de la région ont moins de 2 000 porcs en inventaire, toutes catégories confondues. Je rappelle, ici, qu'il s'agit d'entreprises agricoles et non de sites de production, une entreprise pouvant posséder plus d'un site.

195 Le cheptel moyen des entreprises porcines est de 1 938 têtes en inventaire, ce qui est supérieur à la moyenne québécoise de 1 863. Le cheptel moyen de porcs à l'engraissement pour les entreprises déclarant des ateliers d'engraissement s'élève à 1 583.

200 L'entreprise agricole de la région, qu'elle soit porcine ou oeuvrant dans une autre production, a une superficie moyenne relativement similaire à la moyenne québécoise, soit 85 hectares pour l'entreprise porcine et 106 hectares pour les entreprises d'autres types.

205 On retrouve un atelier d'engraissement sur 78 % des entreprises porcines et un atelier de maternité sur 65 %. C'est donc 43 % des entreprises porcines de la région qui sont considérées naisseurs-finisieurs.

210 Dans le secteur de l'abattage et de la transformation de viande de porc, le Centre-du-Québec compte 12 entreprises. Ces entreprises emploient 1 259 personnes, soit 8 % des emplois de ce secteur au Québec. Elles oeuvrent dans l'abattage spécialisé ou multispèce et de la transformation à valeur ajoutée.

215 Passons maintenant à quelques informations plus agroenvironnementales. Au cours des dix dernières années, le ministère a procédé à la compilation de plus de 100 000 échantillons de sol effectués à travers le Québec. Les résultats compilés des analyses de sol effectuées dans la région indiquent que 18 % des échantillons présentent un taux de saturation en phosphore supérieur à 10 %.

220 Il faut souligner que les résultats obtenus des compilations des analyses de sol ne
peuvent être directement transposés aux superficies, parce que la superficie associée à chaque
échantillon ne nous est pas connue. Le grand nombre d'échantillons recueillis nous permet
toutefois d'obtenir quelques indicateurs intéressants. Par exemple, ces résultats permettent de
démontrer la variabilité des taux de saturation en phosphore des sols entre les régions et, à
l'intérieur même des régions, une variabilité que prend en compte la nouvelle réglementation.

225 Le ministère a procédé à une évaluation par télédétection de l'étendue du déboisement
au Centre-du-Québec. Pour ce faire, nous avons utilisé les cartes de base topographiques du
Québec du début des années 90 et les avons comparées à deux images satellite, l'une prise le
18 septembre 2000 et l'autre une image partielle prise le 14 juillet 1999. Cette comparaison a
230 permis de constater que la perte de boisé à l'intérieur de la zone agricole ainsi évaluée
correspond à moins de 1 %, soit 4 299 hectares, et à près de 4 % à l'extérieur de la zone non
agricole, soit 1 585 hectares. Il est important de rappeler que le territoire du Centre-du-Québec
est essentiellement zoné agricole.

235 Je vous présenterai pour terminer un court bilan des interventions du ministère dans le
cadre du programme Prime-Vert. Entre le 1er avril 97 et le 31 mars 2002, 648 structures
d'entreposage ont été érigées pour stocker le fumier produit par des animaux, des bovins
surtout, logé dans des bâtiments construits antérieurement au 1er juin 1993. 46 structures ont
bénéficié d'une aide financière dans ce secteur pour le porc. Bien qu'ils doivent obligatoirement
240 stocker le fumier, les producteurs n'ont pas d'aide directe pour le faire s'il s'agit de bâtiments
construits après le 1er juin 93. L'aide financière représente 70 % ou 90 % des coûts admissibles,
selon la taille de l'élevage. Soulignons que le stockage étanche des déjections de porc est
maintenant complété.

245 Les rampes d'épandage constitue un excellent moyen de mieux gérer le lisier et de
diminuer les odeurs. Et entre le 1er avril 97 et le 31 mars 2002, 65 rampes ont été acquises
avec l'aide financière du ministère, dont 34 dans le secteur porcin. Cette aide représente 50 %
des coûts d'acquisition.

250 Un nouveau volet au programme Prime-Vert en vigueur depuis un an contribue à 70 %
au financement des travaux visant à diminuer les risques de pollution diffuse. L'aménagement
des berges des cours d'eau agricoles, la plantation de haies brise-vent, l'introduction de
pratiques de conservation des sols et la restriction de l'accès des animaux aux cours d'eau
comptent parmi les travaux admissibles. Dans la région du Centre-du-Québec, 70 projets ont
255 été réalisés.

260 Finalement, au 31 mars 2002, 6 clubs-conseils en agroenvironnement oeuvraient dans
la région; 423 entreprises agricoles en étaient membres, dont 52 entreprises porcines; 19 %
des unités animales de la région appartenaient à des entreprises membres. Je soulignerai, en
terminant, que cette formule continue de gagner en popularité auprès des producteurs agricoles
depuis mars dernier et que le nombre d'entreprises membres continue d'augmenter.

Je cède maintenant la parole à monsieur Luc Couture pour plus d'information sur les interventions du ministère dans la région.

265

M. LUC COUTURE :

Alors, madame la présidente, il me fait plaisir de vous présenter l'intervention de l'équipe régionale du MAPAQ, qui s'est donnée comme principal axe d'intervention de mettre son expertise technique au service de l'agroenvironnement. 35 conseillers et conseillères du MAPAQ, accompagnés de près de 20 écoconseillers des clubs agroenvironnementaux, soutiennent et aident les agricultrices et les agriculteurs à adapter leurs techniques et leurs pratiques culturelles dans une perspective de respect de l'environnement.

270

Que ce soit par l'entremise de la conservation des ressources, de la cohabitation des agricultrices, agriculteurs avec les populations urbaines ou rurales, ou encore par la valorisation et la conservation des fumiers, les nombreuses interventions de notre équipe témoignent de la volonté d'une action concertée pour gérer de façon durable les ressources en milieu agricole.

275

L'équipe du MAPAQ du Centre-du-Québec mise sur la concertation régionale dans l'élaboration de plusieurs projets.

280

Cette concertation s'est concrétisée notamment par la mise en place du comité multipartite en agroenvironnement. Le comité regroupe le ministère de l'Environnement, le MAPAQ, l'UPA, les MRC, la Régie régionale de la santé et des services sociaux, le Conseil régional de l'environnement, de même que l'Agence forestière. Les principaux objectifs consistent à développer une vision commune de l'agriculture et de mettre en place une stratégie d'intervention et d'action qui répond aux problématiques en agroenvironnement.

285

Et on doit dire que depuis l'existence du comité, il y a eu une meilleure compréhension des gens présents alentour de la table, et tant au niveau des problématiques que des intérêts communs.

290

Réalisé en collaboration avec la Fédération des producteurs de cultures commerciales, la Coop fédérée et Nutrite, le projet d'introduction des technologies du géopositionnement par satellite témoigne de l'effort régional pour la conservation des ressources eau et sol. Ce projet permet de réduire les intrants et d'améliorer la gestion de l'eau.

295

Dans un même ordre d'idée, la cartographie du microrelief facilite le diagnostic des zones de mauvais égouttement. Elle met l'accent sur les correctifs localisés qui nécessitent peu de perturbation du milieu et un déplacement minimal du sol arable. Ceci se traduit par une meilleure utilisation des éléments fertilisants par les plantes. Par conséquent, on assiste à une réduction des pertes environnementales.

300

305 Toujours dans l'optique de favoriser la gestion durable des ressources, depuis 1990, nous avons réalisé plus de 1 000 projets de conservation des sols et de l'eau à l'échelle de la ferme. Ces projets comprennent un diagnostic des problèmes reliés aux pratiques agricoles et proposent des améliorations souhaitables sur l'entreprise.

310 De façon plus concrète, notre équipe a contribué à la protection de 3 000 sorties de fossés, dont près d'une centaine cette année. Nous avons également installé plus de 500 avaloirs, dont 52 cette année, ce qui a permis de réduire considérablement l'érosion des sols. De plus, nous avons supervisé cette année la mise en place de 6 kilomètres de bandes riveraines et l'installation de 47 sites d'abreuvement des animaux hors des cours d'eau.

315 Au cours des cinq dernières années, 648 projets de construction de structures d'entreposage ont été réalisés avec l'aide financière et technique du MAPAQ.

320 Un projet unique au Québec, réalisé en collaboration avec l'ITA de La Pocatière, vise à évaluer la performance agroenvironnementale de 36 fermes de la région. À l'aide d'images numériques multispectrales, les contraintes environnementales de chacune des parcelles sont identifiées. Nous produisons ensuite un diagnostic et suggérons les solutions appropriées à chaque ferme. Au terme du projet, un atlas électronique d'un plan de conservation des ressources sol et eau à l'échelle de la ferme sera remis à chaque entreprise.

325 Toujours à l'avant-garde, l'équipe régionale a mis en place un projet d'évaluation des coûts bénéfiques d'implantation de bandes riveraines enherbées. Cette pratique a fait ses preuves pour réduire les pertes de sol, de fertilisants et de pesticides. Elle doit être évaluée économiquement pour ensuite faire l'objet d'une campagne de promotion auprès des agriculteurs, agricultrices.

330 Pour contrer l'érosion des sols par le vent, nos conseillers et conseillères ont mis sur pied le premier projet québécois d'implantation de haies brise-vent à Sainte-Séraphine, en 1985. L'équipe régionale a ainsi adapté les techniques de plantation d'arbres à croissance rapide. Ce projet de transfert technologique a été exporté dans la plupart des régions et s'est traduit par la plantation de quelque 500 kilomètres de haies brise-vent par année pour l'ensemble du Québec dans les années subséquentes.

340 Les haies brise-vent sont également employées pour favoriser la cohabitation. À cet effet, en juin 2001, le MAPAQ, en collaboration avec la Ville de Bécancour, le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Environnement, a mis de l'avant une action concertée pour répondre aux problèmes de cohabitation occasionnés par les odeurs provenant des bâtiments d'élevage. L'implantation de haies sur trois rangées autour des bâtiments d'élevage agit sur la réduction des odeurs avec une efficacité moyenne de 55 % dans l'environnement immédiat.

345

350 À l'échelle régionale, au cours de l'année 2002, nous avons planifié et supervisé 45
projets de plantation de haies brise-vent pour une longueur totale de 43,2 kilomètres. En 2003,
nous prévoyons réaliser 65 projets de haies pour un total de 103 kilomètres.

355 De plus, nos conseillers et conseillères vulgarisent les bonnes pratiques et les
technologies favorisant la cohabitation harmonieuse par l'entremise de l'éloignement des
bâtiments d'élevage, de l'implantation de haies brise-vent, de l'utilisation de plus de 100 rampes
d'épandage.

360 La région se distingue également par ses actions de vulgarisation auprès des
agriculteurs. Par exemple, la Journée champêtre, qui réunit annuellement sur une ferme 1 500
personnes, comporte plusieurs kiosques et démonstrations informant sur des pratiques
agroenvironnementales porteuses d'avenir. De plus, le Bal des moissons est une soirée
honorifique du secteur bioalimentaire, qui réunit chaque année un public de plus de 500
personnes. Depuis maintenant trois ans, un trophée de reconnaissance est remis à
l'exploitation agricole s'étant démarquée dans le secteur de l'agroenvironnement en collaboration
avec l'UPA. Et dès cette année, le Conseil régional en environnement sera associé à la remise
de ce prix.

365 Comme vous pouvez le constater, la direction régionale du MAPAQ, en collaboration
avec ses partenaires, a posé de nombreuses actions qui contribuent au développement durable
de l'agriculture. Bien sûr qu'il reste encore à faire. C'est pourquoi la Direction et son équipe
s'engagent à continuer son travail, en concertation avec les organismes du milieu pour réduire
370 les impacts environnementaux, en tenant compte de la qualité de vie de la population.

L'agroenvironnement, une priorité présente au quotidien au sein de l'équipe régionale,
est une des composantes principales de notre offre de service et ce, depuis plusieurs années.

375 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Couture.

380

Maintenant, on va aller du côté du ministère de l'Environnement, monsieur Pierre Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

385

Oui, merci, madame la présidente. J'aimerais passer la parole au directeur régional, monsieur Serge Lévesque, afin de dresser un portrait des activités du ministère de l'Environnement, ici en région.

M. SERGE LÉVESQUE :

390

Bonsoir, madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

395

Bonsoir!

M. SERGE LÉVESQUE :

400

... messieurs les commissaires, mesdames et messieurs. La présentation que je vais vous faire ce soir porte sur le document déposé à la Commission, qui s'intitule *Rôle et responsabilité du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine*.

405

Ce document vise à présenter à l'ensemble de la population les grandes lignes de l'état de l'environnement dans la région Centre-du-Québec, de même que les rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement et les problématiques particulières à la région. Les données rassemblées dans le présent document concernent les éléments suivants: la connaissance du ministère quant à l'état de l'environnement de la région et le travail du personnel du secteur agricole.

410

Je tiens toutefois à souligner certaines limites de cette présentation. Je présenterai essentiellement des données factuelles concernant, entre autres, l'état de l'environnement et les travaux du ministère en matière d'autorisation et de contrôle. Vous constaterez qu'il est toutefois difficile de faire un lien direct entre la production porcine en particulier et l'état de l'environnement.

415

Le plan de la présentation est divisé en six parties: premièrement, le territoire, suivra le projet hydrologique, une section sur le ministère, une section sur le portrait agricole, les particularités régionales et une conclusion.

420 Le territoire. Situé au sud du fleuve Saint-Laurent, la région Centre-du-Québec est
contiguë aux régions de Chaudière-Appalaches à l'est, Montérégie à l'ouest et à l'Estrie au sud.
Elle couvre une superficie de 6 930 kilomètres carrés, soit 2 % du territoire québécois.

425 La région Centre-du-Québec comprend trois zones physiographiques distinctes, soit les
Appalaches au sud, les Basses Terres du Saint-Laurent au nord-ouest et, entre les deux, le
Piedmont appalachien.

430 Dans la zone des Appalaches, les dépôts meubles sont de faible épaisseur et reposent
directement sur le roc, alors que les Basses Terres du Saint-Laurent sont constituées de
sédiments déposés par la mer de Champlain.

435 La superficie de la région est de 6 930 kilomètres carrés. Il y a cinq MRC dans notre
région, 84 municipalités. Le pourcentage de territoire en forêt est de 50 % et le pourcentage de
territoire en agriculture est de 32 %.

440 La région compte deux agglomérations importantes: Drummondville avec 46 600
personnes et Victoriaville avec 38 800 personnes. La MRC de Drummond, Arthabaska et
Bécancour sont à la fois industrielles et agricoles, tandis que les MRC de l'Érable, Nicolet-
Yamaska sont plutôt agricoles.

445 Les industries manufacturières et bioalimentaires ainsi que l'agriculture constituent le
pilier de l'économie régionale. Le Centre-du-Québec est reconnu comme une région laitière de
première importance. L'industrie du bois et du meuble y occupe, par ailleurs, une place
majeure avec 16 % des emplois manufacturiers de la région.

450 La région compte une population totale de 218 500 personnes. On comptait 525
établissements manufacturiers. Le taux de chômage, en 2001, était de 9,7 %. Les emplois du
secteur primaire dans notre région sont à 8 %, le secteur secondaire 32 % et le tertiaire 60 %.

455 On est rendu maintenant au portrait hydrologique. La qualité de l'eau d'une rivière est
directement liée aux activités qui ont lieu dans son bassin hydrographique. La carte qu'on vous
présente illustre la qualité de l'eau mesurée au cours des étés 99 à 2001 aux stations
d'échantillonnage du ministère de l'Environnement situées dans la région.

460 Les résultats ont été obtenus à partir de l'indice bactériologique et physico-chimique de
l'eau, qui intègre sept indicateurs, les sept indicateurs suivants: soit l'azote ammoniacal, la
chlorophylle, les coliformes fécaux, les matières en suspension, les nitrites et nitrates, le
phosphore total et la turbidité.

465 Ils révèlent que la qualité générale de l'eau des cours d'eau, en été, est satisfaisante
aux deux stations de la rivière Bécancour, à l'embouchure de la rivière Nicolet et à la station
amont de la rivière Nicolet Sud-Ouest, alors qu'elle est douteuse ou mauvaise aux deux stations

de la rivière Saint-François, près de l'embouchure de la Nicolet Sud-Ouest et aux deux stations amont de la rivière Nicolet.

465

Les résultats d'une étude effectuée en 2000 sur la rivière Nicolet Sud-Ouest suggèrent que les sources agricoles représentent environ deux tiers des apports de phosphore et d'azote mesurés dans cette rivière. Ce pourcentage pourrait être plus élevé aux autres stations de la rivière Nicolet puisque l'agriculture y est plus intensive.

470

On passe maintenant à une brève description de la Direction régionale. La Direction régionale Centre-du-Québec a pour mission d'assurer la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable. Elle doit répondre aux demandes de la clientèle et s'assurer du respect des lois, des règlements, des politiques et des directives applicables. Cette mission se réalise par deux fonctions principales, soit l'analyse des projets soumis et le contrôle du respect de la réglementation sur le territoire.

475

La Direction régionale Centre-du-Québec compte présentement 40 employés, dont 16 sont affectés au secteur agricole. En 2002, les effectifs permanents du secteur agricole ont doublé.

480

Dès 1997, dans notre région, une entente particulière a été conclue avec la direction régionale du MAPAQ pour le traitement des demandes des projets agricoles. On convenait dans cette entente que les représentants du MAPAQ effectueraient la rencontre préalable au dépôt d'une demande de certificat d'autorisation.

485

Lors de cette rencontre, les promoteurs sont informés par les représentants du MAPAQ des procédures et de l'ensemble des documents à déposer au ministère de l'Environnement. Sur réception des documents requis, l'analyste au ministère de l'Environnement entreprend l'analyse de la demande. Les documents étudiés sont: la description du projet par le promoteur ou son consultant, l'attestation municipale, le plan agroenvironnemental de fertilisation, le dossier agronomique, les plans et devis du système d'entreposage, les ententes.

490

Les demandes d'information supplémentaire peuvent être acheminées au promoteur, si la situation le requiert, et un certificat d'autorisation est délivré si l'analyse révèle que le projet est acceptable.

495

Le REA a modifié dans certaines exploitations moins à risque l'obligation de détenir un certificat par la présentation d'un avis de projet contenant des attestations professionnelles en regard de la conformité des travaux.

500

On poursuit dans le volet analyse. Avant de donner son application à une demande faite en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le ministère doit s'assurer que l'émission, le dépôt et le dégagement de contaminants seront conformes à la loi et aux règlements.

505

510 L'analyse des demandes de certificat d'autorisation pour les projets agricoles consiste à s'assurer de l'acceptabilité des projets en fonction des règlements et directives en vigueur. Ces règlements et directives sont: le Règlement sur les exploitations agricoles. Dans la diapo qui vous est présentée, il manque deux règlements, soit le Règlement sur le captage des eaux souterraines et le Règlement sur l'application de la loi. Il y a aussi le Guide technique sur l'entreposage des fumiers et le Guide de bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers de bovin de boucherie.

515 Pour les trois dernières années financières, ce tableau présente la répartition des différents documents officiels délivrés pour la production porcine par rapport à l'ensemble des autres productions. Ainsi, la Direction régionale Centre-du-Québec a délivré 185 documents officiels reliés à la production porcine, comparativement à 774 documents pour les autres productions.

520 Je passe maintenant à une brève description des activités de contrôle. Le mandat principal du personnel affecté aux activités de contrôle est de s'assurer que les lieux d'élevage et d'épandage sont exploités conformément à la réglementation en vigueur. Ces contrôles s'effectuent principalement par l'inspection des lieux d'élevage. Ces inspections sont réalisées lors de plaintes écrites ou verbales, lors de l'évaluation de la conformité des travaux autorisés, lors de la réalisation de programmes systématiques de contrôle ou lors d'un survol aérien.

525 La majorité des inspections effectuées donnent lieu à une vérification complète. Celle-ci porte sur le titre et le nombre d'animaux, le mode de gestion des fumiers, la localisation des bâtiments, l'état et l'étanchéité des ouvrages d'entreposage. Une attention particulière est portée au rejet potentiel d'eau contaminée vers les fossés et les cours d'eau. Des survols aériens permettent de mieux cibler les exploitations non conformes sur le plan de l'entreposage et de l'épandage. Les cas problématiques identifiés lors des survols font l'objet d'une inspection systématique dans les jours suivants.

535 Les plaintes écrites ou verbales, qu'elle soient anonymes ou non, conduisent à des inspections dans la mesure où les activités dont elles font l'objet sont encadrées par les lois et règlements du ministère. Les plaintes à caractère environnemental sont traitées sur réception.

540 Le tableau 3.2 indique que depuis avril 97, la Direction régionale a traité 170 plaintes liées au milieu agricole. De ce nombre, 40 concernaient l'exploitation porcine. De plus, ce tableau indique que depuis avril 97, la Direction a réalisé 883 inspections d'exploitations agricoles, dont 226 touchaient des porcheries. Depuis avril 97, 94 avis d'infraction ont été délivrés à des exploitants agricoles, dont 14 concernaient des établissements porcins.

545 Des contrôles sont toujours réalisés lorsqu'il y a des plaintes liées à l'épandage des fumiers et des lisiers. Ils portent notamment sur les périodes d'épandage, les distances séparatrices des cours d'eau, des lacs et des puits, et sur la détention d'un PAEF. Quant aux plaintes concernant les odeurs, elles relèvent des municipalités.

550

555 Dans le Centre-du-Québec, l'exploitation agricole est dominée par l'élevage de bovin laitier, de bovin de boucherie, de porc et de volaille. Sur 84 municipalités qui composent le Centre-du-Québec, 41 sont actuellement identifiées zones d'activités limitées. Ces dernières désignent des municipalités qui ne possèdent pas toutes les superficies nécessaires pour valoriser l'ensemble des déjections animales produites sur leur territoire.

560 Au 15 juin 2002, la superficie des ZAL représentait 50 % de la superficie totale de la région. Au fil des années, les projets d'expansion de cheptel et d'établissement de nouvelles exploitations animales dans les ZAL ont été soumis à des exigences supplémentaires, notamment la propriété des superficies d'épandage pour les exploitations sur fumier liquide. L'entrée en vigueur du REA, en janvier 2002, est venu resserrer les exigences pour une période de 18 à 24 mois.

565 Ce tableau montre que depuis les trois dernières années, le nombre d'unités animales, de suidés autorisés, a presque triplé. Dans le Centre-du-Québec, la population a manifesté à quelques reprises son opposition à l'implantation de nouvelles porcheries en invoquant la protection de sa qualité de vie, la prévention de la pollution des eaux et la protection de la nappe phréatique. Certains projets ont fait l'objet d'une contestation organisée.

570 Au cours de 2001-2002, l'annonce de deux nouveaux projets d'exploitation porcine de 599 unités animales, chacun dans la Ville de Bécancour, a créé une vive opposition au sein de la population locale. La construction sur un des deux sites a été entreprise à l'été 2002, tandis qu'au deuxième, les travaux devraient débuter au printemps 2003. De même, un projet d'exploitation porcine à Sainte-Monique a déjà fait l'objet de contestation de la part de plusieurs citoyens et de responsables municipaux et ce, avant même qu'une demande d'autorisation n'ait été déposée à la Direction régionale.

580 J'aborde les particularités régionales. La Direction régionale entretient des liens d'échange et de collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi qu'avec la Fédération de l'Union des producteurs agricoles afin d'harmoniser les actions et d'optimiser les efforts respectifs. Aussi, le ministère a contribué récemment à l'achat d'une dérouleuse de paillis pour faciliter l'installation de haies brise-vent, dont mon collègue du MAPAQ a fait mention tout à l'heure.

585 Plus particulièrement, la Direction régionale participe aux discussions du Comité multipartite en agriculture et en environnement du Centre-du-Québec. Ce comité est un lieu de concertation et d'actions orientées vers la promotion et le développement d'une agriculture et d'une agroforesterie durables conciliant l'environnement, l'économie et la cohabitation.

590 Aussi, la Direction régionale collabore activement avec le MAPAQ et l'UPA pour présenter des sessions d'information aux agriculteurs de la région. Une séance d'une journée a déjà été donnée à Plessisville et trois autres séances sont prévues à la fin du mois.

595 Il y a deux projets de vitrines technologiques pour le traitement des fumiers actuellement dans la région Centre-du-Québec.

600 Les trois bassins principaux de la région sont identifiés bassins prioritaires à la Politique nationale de l'eau. Les comités provisoires sont formés et actifs. On compte dans chacun des représentants du secteur agricole. Les comités permanents seront constitués au cours des mois qui viennent.

LA PRÉSIDENTE :

605 Merci, monsieur Lévesque.

M. SERGE LÉVESQUE :

Une brève conclusion. Je m'excuse, madame.

610 Depuis 99, on constate dans la région Centre-du-Québec une forte croissance de la production porcine. Le nombre d'unités animales, de suidés autorisés, est passé de 3 800 en 99 à 10 800 en 2002. L'impact des porcheries sur la qualité de vie des citoyens et sur la qualité de l'eau potable figure parmi les principales préoccupations des opposants aux nouveaux projets d'exploitation et d'agrandissement.

615 Les rivières Nicolet, Saint-François et Bécancour présentent des teneurs élevées de phosphore, de matières en suspension, de nitrites-nitrates ou de coliformes fécaux. Quant à la rivière Nicolet Sud-Ouest, les études tendent à démontrer que les activités agricoles sont responsables d'environ deux tiers des apports de phosphore et d'azote.

620 Et je conclurais par une note d'optimisme en disant que la mise en place des comités de gestion par bassin versant pour les rivières Nicolet, Bécancour et Saint-François, dans le cadre de la Politique nationale de l'eau, permettra d'élargir la concertation à l'ensemble des intervenants, de favoriser l'acquisition de connaissance et de cibler les actions pour
625 l'amélioration de la qualité de l'eau de la région Centre-du-Québec. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Lévesque.

630

Maintenant, je céderais la parole à votre homonyme, monsieur Guy Lévesque du ministère de la Santé et des Services sociaux.

M. GUY LÉVESQUE :

635

Bonsoir, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

640

Bonsoir!

M. GUY LÉVESQUE :

645

Tout d'abord, je présenterais, avant de commencer vraiment la présentation, de parler un peu du rôle de la Santé publique ou du directeur de Santé publique.

650

On continuera ensuite par identifier les principaux vecteurs d'exposition qui sont, selon nous, reliés à la production animale, incluant la production porcine. Parce qu'il faut l'avouer, il est difficile de distinguer l'une de l'autre dans nos chiffres. Si possible, ce sera fait, mais c'est vraiment très difficile.

655

Nous identifierons, par la suite, aussi les principales problématiques reliées à la production animale, qu'on considère potentiellement reliées à des impacts sur la santé. On identifiera les principaux risques pour la santé, des données régionales, bien sûr, lorsqu'existantes, et les interventions de Santé publique dans les cas précis. Nous finirons par une conclusion en forme, je dirais, de piste d'intervention.

660

Tout d'abord, le rôle du directeur de Santé publique, c'est d'informer la population de l'état de santé général des individus qui la composent, des problèmes de santé prioritaires des groupes les plus vulnérables, des principaux facteurs de risque et des interventions qu'il juge les plus efficaces, d'en faire suivre l'évolution et, le cas échéant, de conduire des études et des recherches nécessaires à cette fin. Il a aussi comme rôle d'identifier des situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population et de voir à la mise en place de mesures nécessaires à sa protection et, finalement, d'assurer le développement d'une expertise en prévention et en promotion de la santé.

665

670

Tout d'abord, l'ensemble, je dirais, des interventions qui sont faites par la Direction de Santé publique répond à une définition très large de la santé. La santé, pour nous, c'est un état de bien-être physique individuel, psychologique, communautaire et social. Comme j'aime à le dire, en fait, c'est être bien dans son corps, dans sa tête et avec les autres.

675 Les principaux vecteurs d'exposition reliés à la production animale. Bon, généralement, on entend comme vecteurs d'exposition de la population: eau, air, sol, aliments. Mais disons qu'il y a deux, si on regarde la production animale, il y en a deux qui se démarquent, je dirais, de façon plus concrète et qui ont un impact plus direct sur la santé, selon nous, c'est l'eau et l'air.

680 Dans l'eau, nous traiterons à la fois de la contamination microbiologique et aussi de la contamination chimique. Pour ce qui est de l'air, nous parlerons des intoxications accidentelles et, bien sûr, le fameux problème des odeurs.

685 Tout d'abord, un tableau très, très rapide, je dirais, des résultats ou des conclusions des différentes études qui ont été menées au Québec sur la qualité de l'eau, à la fois la qualité des eaux de surface que la qualité des eaux des puits individuels.

690 Disons que de façon générale, on constate que les bassins versants à prédominance agricole, on constate une dégradation de la qualité bactériologique de l'eau, de l'amont vers l'aval, et aussi un excès en azote et phosphore. Et en milieu rural, parce que c'est là qu'on retrouve, bien sûr, les puits individuels, les échantillons qui ont été faits sur certains puits individuels démontrent, pour une certaine part, contaminés par des micro-organismes et des nitrates.

695 Pour nous, ce genre de conclusion-là, en tout cas, démontre la vulnérabilité des sources d'approvisionnement en eau et c'est un portrait plutôt préoccupant. Parce que finalement, en milieu agricole ou en milieu rural, mettons, il y a beaucoup de petits réseaux. C'est souvent des réseaux, compte tenu de leur taille, qui ont un échantillonnage réduit en termes de suivi de la qualité, qui ont souvent peu d'équipement de traitement, qui donnent, en fait, un traitement incomplet ou souvent même absent. Et il y a aussi la formation des opérateurs qui est souvent absente ou déficiente.

700 Puis pour ce qui est des puits individuels, il faut se rendre compte qu'il y a une grande proportion de la population en milieu rural qui s'alimente à des puits. Puis, bon, bien sûr, il y a peu ou pas de suivi de la qualité de l'eau des puits individuels.

705 Pour ce qui est de la région Centre-du-Québec, les données qu'on a disponibles nous indiquent qu'il y a 56 % des réseaux d'eau potable qui n'ont aucun système de traitement. Il y a 25 % ou environ 25 % de la population qui s'alimente à des puits individuels, ce qui est quand même relativement important. Et en moyenne, au cours des années 93 à 2002, la moyenne annuelle, le nombre d'avis d'ébullition, on est allé aux alentours de 22 avis d'ébullition et 7 avis de non-consommation par année. Ce qui démontre quand même, je pense, une certaine vulnérabilité aussi, à mon avis, régionale en termes de risques sanitaires reliés à la contamination de l'eau.

715 Les interventions de Santé publique, c'est des interventions générales de santé publique en ce qui concerne l'eau. C'est qu'on agit, alors en termes de surveillance et d'intervention, dans les cas de maladie et d'intoxication à déclaration obligatoire, ce qu'on appelle les MADO. Ça, c'est vraiment une intervention qui revient en propre à la santé publique. C'est-à-dire que, en fait, on surveille l'éclosion des cas de maladies et d'intoxication et on recherche les causes. Quand on peut identifier l'eau, on s'en occupe.

720 On participe, bien sûr, avec les gens du ministère de l'Environnement et aussi les gens du MAPAQ à l'application du Règlement sur l'eau potable. Notre rôle là-dedans, en fait, c'est quand il y a des avis d'ébullition, on fait cheminer ces avis d'ébullition-là à travers notre propre réseau jusqu'aux gens, par exemple, du service Info-Santé des CLSC, et ça permet à ce moment-là, ça a un double objectif, c'est d'informer les gens, le cas échéant, et aussi de recueillir de la population éventuellement des indices qui nous permettraient de suspecter les éclosions de certaines maladies reliées à l'eau ou à autre chose, bien sûr. L'information aussi est acheminée aux gens qui s'occupent de maladies infectieuses chez nous, qui aussi font une vigilance accrue à ce moment-là des zones qui sont sous avis d'ébullition.

730 On fait aussi la réponse aux demandes de la population, comme la plupart, je pense, des ministères ici. Souvent, les réponses aux demandes de la population, ça ne vient pas nécessairement des gens qui sont déjà branchés sur des réseaux. Souvent, la façon de rattraper un peu les gens qui sont sur des puits individuels, ça nous permet de rejoindre un peu quand même faiblement un petit peu de cette population-là.

740 Si on regarde du côté des maladies infectieuses, bon, les agents infectieux associés à la production animale en général, on a identifié sept grandes, je dirais, sept bactéries, deux parasites et un virus. Je vous ferai grâce de tous les noms latins pour ce soir.

745 Dans les maladies à déclaration obligatoire qui sont compilées chez nous, dont on surveille l'évolution, il y a une certaine partie de ces agents infectieux là qui sont compris, mais pas tous. Ce n'est pas tous les agents infectieux reliés à la production animale qui sont suivis. C'est malheureux, mais c'est comme ça. Ça veut dire qu'il y a une partie des données, en fait, qui n'existe pas pour nous.

750 Le tableau que vous voyez à l'écran trace, donne un tableau des incidences des maladies à déclaration obligatoire, parmi celles qu'on compile, bien sûr, qui sont au niveau de la salmonellose, campylobactériose, infection à E.coli qu'on a entendu parler au cours des dernières années, yersiniose, giardiase et fièvre Q. Mises ensemble, ces six maladies à déclaration obligatoire, il y a une incidence qui a été calculée pour chacune des MRC de la région Centre-du-Québec, une incidence pour 100 000 de population.

755 En fait, les données de ça, c'est que les MRC Nicolet-Yamaska et Bécancour ont la plus forte incidence de la région. Drummondville se tient à peu près -- et la région, en fait, en termes d'incidence, alors que Arthabaska et de l'Érable sont en dessous de la moyenne régionale.

760 Ce qu'on retient aussi de ça, c'est que la campylobactériose et la salmonellose représentent 74 % des cas de maladies à déclaration obligatoire compilés pour la région Centre-du-Québec. Bon, il y a eu aussi, depuis 99, trois demandes auxquelles la Direction de Santé publique a répondu concernant les coliformes fécaux et E.coli dans des puits individuels en milieu rural.

765 Si on parle du côté du chimique maintenant, bon, bien sûr, la problématique des nitrates est très intimement liée à l'eau et à la production agricole et animale en général. Bon, ça vient, tout le monde le sait, je pense, de fertilisants, surtout de fertilisants organiques et chimiques.

770 Le principal problème de santé relié à la présence de nitrates dans l'eau, c'est la méthémoglobinémie qui affecte surtout les enfants de moins de six mois. En fait, c'est une altération de l'hémoglobine. L'hémoglobine, on sait que ça transporte l'oxygène du système respiratoire aux cellules. Bon, il y a une altération de l'hémoglobine, donc une capacité réduite du transport de l'oxygène du système respiratoire aux cellules, ce qui donne un nom aussi à cette maladie-là: *le syndrome du bébé bleu*.

775 Il faut identifier aussi qu'il y a des composés N-nitrosés qui sont une transformation des nitrates dans l'estomac, qui sont réputés puissants cancérigènes.

780 Les interventions de Santé publique par rapport aux nitrates. Depuis 1999, il y a eu cinq demandes de citoyens concernant des puits individuels en milieu rural. Les taux constatés allaient de 3,9 à 150 mg/L. Rappelons que la norme égale 10 mg/L. Aucun réseau n'a démontré de dépassement de norme, en termes de nitrates.

785 Disons que l'intervention de Santé publique dans ces cas-là, bon, c'est: informer les résidents ou les demandeurs des risques à la santé et des mesures de protection immédiate pour les enfants, puisque c'est les enfants qui sont les plus visés immédiatement; puis ensuite, les guider vers l'investigation, en termes de recherche de cause et de résolution de problème.

790 Dans les cas de puits privés, mettons, un partenaire privilégié est la municipalité. Bien sûr, le ministère de l'Environnement est un partenaire majeur si c'est un réseau qui est touché.

795 Les cyanobactéries, belle petite problématique qui semble poindre le nez depuis quelques années. On sait que c'est dû en partie... en tout cas, un facteur contributif important, c'est les excès de phosphore. Bien sûr, il y a la température qui embarque et tout autres genres de facteurs, mais le phosphore est quand même l'élément de base. Les problèmes de santé reliés à la présence de cyanobactéries, c'est l'irritation cutanée et oculaire, maux de gorge, réponses allergiques, symptômes de gastro-entérites et atteintes hépatiques. Il peut même y avoir aussi des atteintes neurotoxiques.

800 La microcystine qui est une, en fait, des cyanobactéries, parce qu'il en existe une foule, la microcystine-LR est possiblement réputée cancérigène. Ça pose énormément de problèmes

de traitement pour ce qui est de l'eau de consommation. On l'a vu dans les années passées, en 2002. D'ailleurs, ça introduit les interventions de santé publique qu'on a faites.

805 L'été dernier, on est intervenu au niveau du lac William, rivière Bécancour et Sainte-Marie-de-Blandford parce qu'il y avait présence de bloom d'algues. Il faut mentionner aussi que la rivière Bécancour alimente les Villes de Plessisville et Daveluyville. Ça a posé un certain problème en termes d'adaptation du système de traitement de l'eau. Il y a eu des avis d'abstention d'activités de contact avec l'eau, on parle de baignade principalement, et de non-

810 consommation d'eau non traitée ainsi que d'organismes aquatiques.

C'est une problématique en émergence, c'est assez clair, puis j'imagine que c'est probablement relié aussi d'une certaine façon aux changements climatiques, on constate.

815 Une autre problématique importante, les trihalométhanes. C'est un sous-produit de chloration qui vient, en fait, de la présence de la matière organique présente dans l'eau qui est arrivé là de différentes manières, soit parce qu'on a travaillé le sol, soit parce qu'on a épandu de l'engrais ou, en tout cas, toutes sortes de choses comme ça. C'est la réaction de la matière organique avec le chlore; donc, plus de matières dans l'eau, plus de THM. Les THM, il y a une

820 association suspectée avec le cancer, surtout celui de la vessie, avec les avortements spontanés, faible poids à la naissance et les malformations congénitales.

Intervention de Santé publique, jusqu'à maintenant aucune, parce que, bon, entre autres, on n'a pas constaté de dépassement de normes annuelles dans les réseaux d'eau.

825 On va passer à l'autre grand vecteur qui, pour nous, est très important en termes d'impact sur la santé. C'est l'air, l'air pour deux, je dirais, deux problématiques particulières, la première qui touche directement les agriculteurs ou les travailleurs agricoles, qui est les intoxications accidentelles. En fait, c'est causé par les gaz de fermentation du lisier. On parle

830 surtout du sulfure d'hydrogène. Il y a aussi du méthane, bioxyde de carbone et ammoniac.

Les interventions de Santé publique dans ces cas-là X puis là, on parle santé publique, mais surtout au niveau des CLSC X c'est au niveau de la mesure de contaminants lors d'accidents mortels. On essaie de ne pas se rendre justement à ces extrémités, puis il y a eu

835 des activités, au cours des dernières années, de sensibilisation et de prévention auprès des agriculteurs.

L'autre problème relié à l'air, je pense que tout le monde est d'accord, c'est les odeurs. Pour les populations environnantes, les odeurs, bon, les gaz et les particules qui les véhiculent,

840 ne sont pas sans effet sur la santé. Ils sont certes en concentration trop faible pour avoir un effet toxique aigu comme on l'a vu chez les travailleurs, mais ce n'est pas sans effet.

Donc, les études qui ont été menées auprès de populations environnant des entreprises ou des sites de production, des grands sites de production porcine, démontrent que les odeurs

845 sont des déclencheurs et des amplificateurs souvent de problèmes respiratoires, de symptômes

850 d'irritation des muqueuses, divers symptômes généraux et aussi des symptômes qui ne sont pas seulement des réactions physiologiques, mais qui sont des symptômes, je dirais, plus psychosociaux, qui sont des symptômes d'anxiété, de dépression, colère, fatigue et troubles de l'humeur. Et bien sûr, ce qui n'est pas là mais qui s'ajoute aussi, bien sûr, c'est une question de nuisance et d'impact sur la qualité de vie.

855 Les interventions de Santé publique jusqu'à maintenant, ça a été de participer X puis là, surtout dans le cas du projet Bécancour X Sainte-Gertrude X à des séances d'information sur les risques pour la santé reliés à l'industrie porcine et aux odeurs en particulier.

860 Les impacts sociaux. C'est la troisième grande problématique qui est rattachée à la production porcine. D'ailleurs, je pense qu'on ne serait peut-être pas ici, ce soir, s'il n'y avait pas cette problématique-là. Le développement de la production porcine, on le constate, c'est vraiment une source de conflit. Puis des conflits dans une communauté, ça a souvent des retombées néfastes beaucoup plus grandes que les nuisances qu'on appréhende. L'intervention de Santé publique jusqu'à maintenant, ça a été, bon, encore là d'aller au niveau de la divulgation d'information, l'information sur les impacts sur la santé dans les mêmes circonstances dont j'ai parlé tout à l'heure.

865 En conclusion, trois grandes principales problématiques qui nous concernent: les intoxications accidentelles qui frappent plus agriculteurs et travailleurs agricoles; les risques reliés à la contamination de l'eau qui, bien sûr, frappe aussi agriculteurs parce que c'est chez eux aussi que ça se passe, et les populations environnantes qui peuvent souvent être quand même assez loin; et les conflits sociaux qui, à ce moment-là, est au niveau des communautés
870 rurales qui accueillent les projets de porcherie.

875 En terminant, je dirais, avec ce qu'on sait et surtout avec ce qu'on ne sait pas des impacts sur la santé, je pense qu'il est nécessaire d'adopter dès maintenant des mesures visant à prévenir la dégradation de l'environnement de façon à réduire le risque d'exposition pour les personnes et les populations. Chez nous, on parle de principe de prévention.

880 Malgré les lacunes dans la connaissance de la contamination de l'environnement et de l'exposition de la population X chez nous, on appelle ça le principe de précaution X il ne faut pas attendre de compter les morts avant de faire quelque chose.

Et en garantissant la juste répartition des bénéfices et des inconvénients au sein des communautés, de façon à satisfaire les besoins des générations actuelles et futures. C'est un principe d'équité, et je pense que ça rejoint aussi le principe développement durable.

885 C'est tout. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Lévesque.

890

Alors, il nous reste une présentation qui devrait prendre cinq minutes. C'est la présentation de la Société de faune et des parcs du Québec. Je cède la parole à monsieur Guy Trecia.

895

M. GUY TRENCIA :

Oui, madame la présidente. Je vais la céder à mon tour à mon collègue, monsieur Grégoire Ouellet, qui va vous dresser le portrait.

900

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. On va lui donner un petit moment pour s'installer.

905

Alors, après ces présentations, je vous le rappelle, on va faire une pause. Et tous ceux qui souhaitent poser des questions doivent s'inscrire au registre qui sera alors ouvert. Et, au retour de la pause, je vous appelle par ordre d'inscription au registre.

910

La Commission devrait arrêter ses travaux aux alentours de 23 h. Alors, si jamais vous ne passez pas ce soir, vous conservez votre droit d'appel et demain, à la séance de demain après-midi ou à la séance de demain soir, je vous appelle par ordre d'inscription.

Vous êtes prêt? Alors, allez-y.

915

M. GRÉGOIRE OUELLET :

Madame, messieurs, bonsoir! Les informations que je vais vous livrer sont tirées d'un exercice que la Société a fait récemment et qui consistait, dans le fond, à identifier des moyens de mettre en valeur la faune. Donc, ça s'appelait le Plan de développement régional associé aux ressources fauniques, et ça a été fait pour chacune des régions administratives du Québec.

920

Donc, vous connaissez bien le territoire. Je n'ai pas besoin de m'étendre. Je voudrais juste ajouter qu'il y a deux communautés autochtones sur le territoire du Centre-du-Québec. Et étant donné que c'est des utilisateurs de faune, je tenais à le préciser. Vous connaissez les grandes rivières qui coulent dans le Centre-du-Québec.

925

Donc, on en arrive aux constats généraux par rapport à la faune. C'est un territoire qui est très accessible, donc qui est près de Québec et de Montréal, donc d'un grand bassin d'utilisateurs de la faune. C'est un territoire qui est constitué de terres privées, ça a de l'incidence sur l'accessibilité qu'on peut avoir à la ressource. C'est un territoire où il y a peu de lacs. On retrouve principalement des rivières et des petits cours d'eau.

930

Vous le savez, la vocation agricole est très importante dans le Centre-du-Québec. Et la pêche sportive, même la pêche commerciale et sportive est surtout réalisée dans le fleuve Saint-Laurent et, à un degré moindre, dans les cours d'eau.

935

En ce qui concerne l'utilisation du sol, il y a une chose qui est importante de préciser, vous voyez la limite des Basses Terres et des Appalaches. Donc, il y a deux régions dans le Centre-du-Québec: il y a les Basses Terres du Saint-Laurent, qui est un territoire plutôt plat, et du côté des Appalaches, bien, là, on est en montagne, ce qui fait que les cours d'eau à ces endroits ou les parties de cours d'eau sont plus vulnérables à l'érosion et aux effets de déforestation. Je vais y revenir plus tard, de toute façon.

940

Alors, on a différents milieux fauniques. En ce qui concerne le milieu humide, ils sont surtout situés au lac Saint-Pierre. Et près de l'autoroute 20, il y a une série de tourbières et de plés qui ont une importance pour la faune.

945

Il y a le milieu forestier évidemment qui est privé, de tenure privée et qui est très morcelé. Donc, ça a une importance parce que ça rend l'utilisation par la faune beaucoup plus compliquée. Quand il y a juste des petites *patches* de forêt, ça complique l'utilisation par la faune.

950

LA PRÉSIDENTE :

On pourrait dire: des bouquets. C'est plus beau.

955

M. GRÉGOIRE OUELLET :

Des bouquets, très beau, je note.

Quant aux habitats aquatiques, évidemment, ils sont situés au lac Saint-Pierre et dans le fleuve Saint-Laurent. Et puis deuxième constatation, bien, il y a très peu de gros plans d'eau. Comme j'ai dit tout à l'heure, il y a des lacs, il y a quelques lacs, dont deux qui sont des élargissements de la rivière Bécancour. Donc, le territoire, c'est vraiment des rivières et des ruisseaux, sauf le lac Saint-Pierre.

960

Un petit mot sur les habitats fauniques qu'on protège particulièrement. Évidemment, les aires de concentration d'oiseaux aquatiques et d'habitats du rat musqué sont situés sur les bords du fleuve et du lac Saint-Pierre. En ce qui concerne les aires de confinement du cerf de Virginie, c'est sûr que c'est associé à la forêt.

965

Quant à l'habitat du poisson, évidemment le lac Saint-Pierre, le fleuve Saint-Laurent et sa plaine inondable, et tous les cours d'eau, petits et gros, du Centre-du-Québec. Parce que la définition de l'habitat du poisson, c'est ce qui est en eau non seulement en été, mais aussi en d'autres saisons, et particulièrement au printemps pour la reproduction de plusieurs espèces.

970

975 Alors, le territoire est propice évidemment, vous vous en doutez, à la chasse, à la pêche, été, hiver. De ce temps-ci, il faut être un peu vigoureux pour aller sur le lac Saint-Pierre, mais il y en a quand même qui y vont ces jours-ci. Et évidemment, il y a du piégeage.

980 Bon, qu'est-ce qu'on a à offrir comme faune? En faune aquatique, on a deux types d'espèces: des espèces d'eau fraîche, qui sont situées justement dans les Basses Terres, donc dans les endroits plus tranquilles; et quant aux salmonidés, ils sont situés plutôt dans les Appalaches, donc au sud de l'autoroute 20. La grande faune, on a du cerf de Virginie, de l'orignal et de l'ours. Dans la petite faune, on a la sauvagine, donc les canards, les oies; les petits gibiers, donc la bécasse, le lièvre, la gélinotte huppée, la perdrix. Et pour les animaux à fourrure, il y a du rat musqué, du renard, du raton laveur et du castor.

985 Le castor aussi est plus célèbre de ce temps-ci par les dommages qu'il fait aux routes et aux calvettes. Mais enfin, c'est un animal qui est très présent ici dans le Centre-du-Québec.

990 Ce qu'on a comme demande faunique, donc ce que les utilisateurs veulent avoir comme ressources. Il y a d'abord chasse, piégeage, pêche de subsistance par les Autochtones des deux communautés qu'il y a au Centre-du-Québec. Après ça, il y a de la pêche sportive. On n'a pas de statistiques pour le sud de l'autoroute 20, mais on sait qu'il se fait facilement 80 000 jours de pêche par année, donc principalement au lac Saint-Pierre et dans le fleuve Saint-Laurent. La pêche commerciale, donc, il y a une soixantaine de permis et les captures sont de l'ordre de 1 200 tonnes de poisson: la perchaude, l'esturgeon jaune.

995 En ce qui concerne la chasse, le gros gibier génère à peu près 200 000 jours de récréation par année. Et il y a aussi la chasse aux petits gibiers et à la sauvagine, principalement dans le lac Saint-Pierre.

1000 Il y a aussi des activités de piégeage et d'observation d'oiseaux, qui prennent de plus en plus d'importance. Juste au lac Saint-Pierre, vous pensez à Baie-du-Febvre et à l'oie blanche, il y a facilement 40 000 jours/personnes par année qui sont passés par les utilisateurs, puis on revient à l'accessibilité de la région de Québec et de Montréal. Donc, les gens de Québec et de Montréal peuvent venir passer une journée d'observation d'oiseaux et retourner chez eux ou bien coucher, mais ça fait un bassin d'utilisateurs de faune très important.

1005 Alors, en ce qui concerne les problématiques régionales, bon, je ne vous apprendrai rien quant à la qualité de l'eau. Évidemment, ça a des incidences sur la santé humaine, mais ça a de l'incidence aussi sur la performance des habitats et des espèces. Ça peut non seulement tuer des humains, des animaux, mais ça peut aussi faire baisser la productivité des systèmes, ce qui fait en sorte que les prélèvements vont devoir être ajustés. Donc, il y a des effets pernicieux à part les catastrophes.

1010 Et cet été, il y a eu des blooms d'algues. Donc, il y a eu des avertissements dont monsieur Lévesque a parlé et ça nous dit que les écosystèmes ont de la misère. Évidemment, il y a eu des conditions difficiles l'été passé. Il y a eu des faibles précipitations, puis des

1015

1020 températures élevées, mais ça a quand même démontré... c'est sûr que c'était des conditions un peu exceptionnelles, mais ça nous démontre que les écosystèmes, ils ont de la misère, ils sont à la limite. Donc, il faut en tenir compte.

1025 Il y a l'écoulement torrentiel des cours d'eau, et ça, ça vient un peu du côté des Appalaches. Donc, les pentes des cours d'eau sont un peu plus élevées. Donc, ça fait que ces cours d'eau là sont plus fragiles à l'érosion suite à la déforestation, au drainage agricole, forestier et routier. Donc, on a des cours d'eau qui sont plus vulnérables. La partie dans les Appalaches, on a des cours d'eau qui sont très vulnérables. Évidemment, l'érosion des cours d'eau fait en sorte que les habitats se dégradent et les habitats perdent la capacité de produire des espèces recherchées par les utilisateurs de faune, très recherchées par les utilisateurs de la faune. C'est remplacé par des espèces plus tolérantes mais qui sont moins intéressantes.

1030 Bon, ça, enfin, ça n'a pas vraiment rapport avec le sujet de ce soir, mais on a un problème d'accessibilité aux ressources à cause de la tenure privée des terres. Il y a un régime de tenure privée et même seigneuriale au Centre-du-Québec qui est un peu particulier.

1035 Je vous ai parlé tout à l'heure du morcellement des forêts par l'agriculture. C'est un phénomène qui, à mon avis, s'est accentué énormément depuis une couple d'années. Ça fait douze ans que je me promène dans la région, puis depuis une couple d'années, il y a vraiment une augmentation substantielle, si bien qu'il y a plusieurs MRC qui ont senti l'obligation de régler la coupe de bois dans leur réglementation, dans les schémas d'aménagement.

1040 Alors, ici, on a un problème d'accès à l'eau, particulièrement au lac Saint-Pierre, parce qu'il manque d'infrastructures appropriées.

1045 Juste un petit dernier mot sur les axes de développement qu'on avait identifiés. Il y en a un qui concerne particulièrement la restauration de la qualité des habitats aquatiques dans les zones agricoles pour améliorer l'offre faunique. Donc, c'est un axe de développement qu'on veut favoriser, c'est-à-dire travailler en partenariat pour restaurer et améliorer la qualité des habitats aquatiques.

1050 Un autre axe de développement qui ne concerne pas la production porcine: l'augmentation des retombées économiques associées au cerf de Virginie et favoriser l'accès aux ressources fauniques via les terres privées.

1055 En gros, ça fait le tour de la question.

LA PRÉSIDENTE :

1060 Je vous remercie, monsieur Ouellet.

Alors, on s'arrête dix à quinze minutes. On vous invite à vous inscrire au registre et on vous cède la parole au retour. Au revoir.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1065

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1070

Alors, je vous invite donc par ordre d'inscription. Le premier intervenant est monsieur Jean-Guy Vincent, qui est producteur. Je vous rappelle que vous avez droit à deux questions, à chacune des fois que vous vous présentez devant nous. Bonsoir!

M. JEAN-GUY VINCENT :

1075

Bonsoir, madame la commissaire, messieurs les commissaires, enfin, tous ceux qui sont ici. Ce n'est quand même pas facile de partir et casser la glace. Et au départ, vous nous limitez à deux questions, alors que je pense que j'en avais une douzaine. Mais, en tout cas, on reviendra ou on regardera comment on va faire.

1080

Peut-être commencer en disant, en posant la question à savoir si les commissaires ou les gens présents savent ou ont pris connaissance qu'en 94, 95, les producteurs de porc du Québec avaient pris la décision d'organiser un recensement, qui a eu lieu en 1996, sur tout le territoire du Québec, un recensement de la production porcine, des producteurs de la production, du mode de production, enfin, ce qui touchait jusqu'à l'environnement, tous les secteurs, en tout cas ce qui se fait sur une ferme; et qui a été repris en 1998, une deuxième fois, avec une participation de, de mémoire, vous me pardonnerez si je me trompe de quelque pour cent, mais peut-être de 92 %, 90 % ou 92 % volontaires. Et que suite à ce recensement-là, il y avait eu des objectifs provinciaux et régionaux qui se sont pris, que les producteurs ont pris des objectifs et qui font le suivi année après année, et qui font en sorte pour comparer l'amélioration qui se passe sur les fermes.

1085

1090

Alors, ma question est celle-ci: est-ce que les gens présents, ceux qui ont déposé des mémoires, vous, les commissaires, avez-vous pris connaissance de ce recensement-là, de cette information-là et de l'évolution qui en est suivi jusqu'à aujourd'hui.

1095

LA PRÉSIDENTE :

Alors, d'abord, on n'a pas encore reçu de mémoire. Cette période-là commence le 3 mars prochain. Donc, il n'y a aucun mémoire de citoyens ou de producteurs qui a été déposé à la Commission. Par ailleurs, ce sont des informations qui ont été déposées à la Commission déjà, on est au courant de ça.

1100

M. JEAN-GUY VINCENT :

1105

D'accord. De l'évolution et des efforts pratiqués par les producteurs.

LA PRÉSIDENTE :

1110 Oui. Ça fait partie des documents déposés. Et d'ailleurs, on a eu une présentation, comme me rappelle mon collègue, lors des thématiques sur ce document-là.

M. JEAN-GUY VINCENT :

1115 Ils sont au courant aussi, par exemple, dans le ministère de la Santé ou de l'Environnement, que les producteurs ont adhéré à des normes HACCP et que ces normes-là exigent que, par exemple, quand on donnait des données statistiques, que je n'avais pas ou je n'avais pas pris connaissance sur la contamination des puits et des eaux, je ne sais pas s'ils ont pris connaissance que justement les producteurs qui adhèrent aux normes HACCP, qui
1120 représente à peu près autour de 80 % des porcs qui sont mis en marché actuellement, ont l'obligation de prendre une fois par année une prise d'eau, je veux dire, un test d'eau pour connaître la qualité de leur eau. Je ne sais pas si le ministère de la Santé et de l'Environnement ont pris connaissance de ça ou sont au courant que ça existe?

1125 **LA PRÉSIDENTE :**

Je peux vous dire que les personnes présentes sont au courant parce qu'on a eu des présentations là-dessus également. Alors, la Commission a commencé sa consultation le 22 octobre dernier. On en est, tantôt je disais 35ième séance de la première partie, mais on a eu 1130 20 séances thématiques qui ont précédé. Donc, ça fait 55 séances de trois heures à quatre heures où on a échangé de l'information. Alors, on est au courant de ces faits-là.

M. JEAN-GUY VINCENT :

1135 Bien sûr, mes questions sont, étant donné que je n'ai pas assisté à toutes vos séances, mes questions sont en fonction de ça.

LA PRÉSIDENTE :

1140 Mais je vous invite, monsieur, peut-être à consulter le site Internet de la Commission, si vous avez un accès Internet, et à aller voir l'ensemble de la documentation qui est déposée. Vous allez voir qu'il y a au-delà 400 documents de déposés.

M. JEAN-GUY VINCENT :

1145 Et ma deuxième question. Moi, j'aimerais savoir, dans le portrait régional ici du Centre-du-Québec X ma question s'adresse peut-être plus au ministère de l'Environnement X étant donné le pourcentage...

1150 On a parlé beaucoup de qualité d'eau dans des bassins versants, etc., etc. Et le pourcentage de municipalités qui sont conformes, je veux dire, aux critères du ministère de l'Environnement, dans le sens qu'elles possèdent toutes leurs installations de traitement d'eau, et les municipalités, par exemple, est-ce qu'on peut savoir s'il y a des municipalités qui rejettent directement dans les rivières?

1155 Et est-ce que là où vous prenez vos analyses pour suivre l'eau, est-ce que c'est... où se situent ces municipalités-là par rapport aux...

LA PRÉSIDENTE :

1160 Où se situent les stations.

M. JEAN-GUY VINCENT :

1165 Les stations, par rapport s'il y avait des municipalités, par exemple, qui n'avaient pas de filtration puis qui rejetaient directement dans les rivières, où se situent, par exemple, les captages, où vous prenez les analyses d'eau régulières?

LA PRÉSIDENTE :

1170 Alors, monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

1175 Oui. Il y aurait peut-être Michel Patoine qui aurait des informations à nous donner là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1180 D'accord. Alors, monsieur Patoine, peut-être vous installer au bout de la table qui est à ma droite.

M. MICHEL PATOINE :

1185 Oui. Il y a un certain nombre de municipalités dont les traitements des eaux usées sont déficients, tant au niveau de l'enlèvement du phosphore que la contamination bactériologique. Pour ce qui est de l'aspect...

LA PRÉSIDENTE :

1190 Lesquelles, monsieur?

M. MICHEL PATOINE :

1195 Notamment, la municipalité de Warwick et d'autres municipalités qui sont indiquées dans le rapport, le portrait sur la qualité de l'eau.

1200 Pour ce qui est du positionnement des stations d'échantillonnage, il y en a un certain nombre qui ont été positionnées pour mesurer l'efficacité du Programme d'assainissement des eaux usées municipales. Alors, avec ces stations-là, on peut voir les changements avant et après assainissement. Il y a d'autres stations qui ont été positionnées pour voir l'impact davantage des activités agricoles ou de l'ensemble des activités du territoire.

LA PRÉSIDENTE :

1205

Est-ce que vous pourriez nous nommer les stations qui ont été installées pour vérifier les effets de la production agricole, les numéros? Parce que vous les présentez dans l'étude, peut-être nous donner les numéros et nous mentionner les rivières où ça a été fait.

1210

M. MICHEL PATOINE :

1215

D'accord. La réponse que j'ai donnée s'adresse à l'ensemble du Réseau rivières au Québec. Maintenant, spécifiquement dans la région Centre-du-Québec, toutes les stations qui sont dans cette région reçoivent à la fois des charges municipales et agricoles qui sont non négligeables. Dans d'autres régions, on retrouve des stations qui ont été positionnées pour voir davantage l'impact des sources agricoles. Ces autres stations-là mesurent, ont seulement des résidences isolées. Il n'y a pas de rejets de municipalités.

LA PRÉSIDENTE :

1220

D'accord. Donc, ici, il y a les deux types de rejets qui...

M. MICHEL PATOINE :

1225

Qui sont intégrés dans les mesures de la qualité de l'eau.

LA PRÉSIDENTE :

1230

Il y en a neuf stations, c'est bien ça, dans la région?

M. MICHEL PATOINE :

Oui.

1235

LA PRÉSIDENTE :

Ça va.

M. JEAN-GUY VINCENT :

1240

Est-ce qu'on peut, si vous permettez, est-ce qu'on peut savoir... quand on parle de phosphore ou d'azote ou de matières fécales, est-ce qu'on est en mesure de déterminer d'où ça provient? Parce qu'on est quand même...

1245

Le BAPE, c'est sur la production porcine. Alors, vous comprendrez que les producteurs de porc sont principalement... bien, c'est eux que ça concerne et ils veulent savoir quelle est

leur responsabilité. Quelle est leur responsabilité? Et est-ce qu'on peut le déterminer dans les analyses? Est-ce qu'on peut dire, quand on prend un échantillon et qu'il y a du phosphore dedans, bien, on dit: *Ça, c'est tel phosphore ou de matière fécale. Ça, ça provient de telle bête, des animaux ou des humains+, en tout cas, enfin, tout ce qu'on a décrit. Est-ce qu'on peut le faire? Est-ce que...

1250

LA PRÉSIDENTE :

Je connais la réponse, mais est-ce que c'est facile de distinguer la source de contamination?

1255

M. MICHEL PATOINE :

Non. Le phosphore ou les coliformes sont des éléments, disons, élémentaires. Pour les bactéries, il pourrait exister des techniques qui permettraient de tracer les sources. Par contre, ces techniques-là ne sont pas utilisées dans le réseau qu'on utilise actuellement, c'est plus des techniques qui sont au niveau de la recherche.

1260

Donc, ce qu'on mesure, c'est du phosphore qui provient de l'ensemble des activités. Puis on ne peut pas, à l'aide de l'analyse, savoir quelle est la source. On peut avoir une indication assez bonne en faisant des bilans des différents apports de ce qu'on mesure en rivière, en soustrayant les apports naturels, les apports des rejets des municipalités. C'est d'ailleurs de ce type de bilan-là que provient la valeur des deux tiers des apports de source agricole dans le bassin de la Nicolet Sud-Ouest.

1265

1270

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Donc, vous prenez le résultat obtenu à la station. Vous enlevez les apports naturels.

1275

M. MICHEL PATOINE :

Oui.

1280

LA PRÉSIDENTE :

Qui sont évalués comment?

1285 **M. MICHEL PATOINE :**

Les apports naturels. On prend les mesures de qualité d'eau à des stations témoins, qui sont en milieu forestier, où il y a très peu d'activités humaines. On multiplie par les débits pour obtenir des charges. Pour ce qui est des contributions municipales, il y a des mesures qui se font au niveau des rejets des municipalités, c'est possible de les quantifier.

1290 **LA PRÉSIDENTE :**

À l'effluent? Où est-ce que vous la prenez cette mesure-là?

1295

M. MICHEL PATOINE :

À l'effluent. Il y a des normes de rejet à respecter par les municipalités lorsque les stations de traitement des eaux usées sont conçues, lors de la conception. Alors, ces données-là permettent de calculer les charges rejetées par les municipalités.

1300

Alors, en faisant la soustraction, en soustrayant des apports mesurés en rivière ce qui est rejeté par les municipalités et par les sources naturelles, on peut avoir une indication de la charge qui provient des sources autres. Puis les sources autres, c'est l'agriculture et les résidence isolées. Le rejet des industries également peut être quantifié. S'il y a des industries qui sont marginales, à ce moment-là, ils ne sont pas inclus dans le bilan. Mais les plus gros apports peuvent être quantifiés dans les sources autres qu'agricoles.

1305

LA PRÉSIDENTE :

1310

D'accord. Donc, on peut avoir une indication.

M. MICHEL PATOINE :

1315

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Mais sans avoir une précision quant à la responsabilité du secteur qui contaminerait l'eau.

1320

Oui, monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1325

Le type de calcul dont vous venez de nous parler, est-ce qu'il est effectué pour le phosphore? Est-ce qu'il est effectué aussi pour l'azote, par exemple?

M. MICHEL PATOINE :

1330

Oui. Dans l'étude à laquelle il est fait référence dans le portrait régional, le calcul a été fait pour l'azote total et le phosphore total.

LA PRÉSIDENTE :

1335

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1340

Dans le rapport que vous nous avez donné, j'ai trouvé une chose qui m'a un peu surpris. À propos de la rivière Nicolet, les stations 5 et 6 donnent une eau, donc très, très en amont dans la rivière, un niveau mauvais et douteux. Et si on va à la station 7, on a plutôt une eau satisfaisante. Ce qui voudrait dire que la rivière est plus polluée à sa source qu'à son exutoire, au moment où elle atteint le fleuve. Est-ce que je me trompe, là, en observant ça?

1345

M. MICHEL PATOINE :

Oui, c'est bien le cas. Si on regarde la station 5, qui est la rivière des Pins, disons, elle draine le territoire où on a la plus forte densité animale et le plus fort pourcentage du bassin versant en culture.

1350

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et c'est là qu'elle est douteuse, elle est mauvaise.

1355

M. MICHEL PATOINE :

C'est là qu'elle est de plus mauvaise qualité. Il y a aussi des rejets municipaux qui contribuent à la mauvaise qualité de l'eau.

1360

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et ça veut dire que la rivière se nettoie en chemin et, rendue au fleuve, elle est moins polluée qu'elle était en amont.

1365

M. MICHEL PATOINE :

1370 Oui. Disons, la densité d'occupation du territoire est moins importante dans l'ensemble du bassin versant, si on prend par rapport à l'embouchure, que dans la partie de la rivière des Pins, si on veut.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1375 D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Ça répond à votre question, monsieur Vincent?

1380 **M. JEAN-GUY VINCENT :**

1385 Oui. J'en comprends que finalement, on n'est pas en mesure de rien nous dire, qu'on ne peut rien conclure et que comme producteurs, si on veut s'améliorer, il faut nous dire exactement: *Voici, on fonctionne comme ça en production.+ Il faut que ce soit très précis et très...

1390 Et comme je vous disais, quand on parle de l'eau, nous, on sait que nos animaux, aussitôt qu'il y a quelque chose dans l'eau, nos animaux y répondent immédiatement. On a des problématiques qui arrivent. Alors, ça nous prend une excellente qualité d'eau. Nos animaux sont alimentés avec la meilleure qualité d'eau. Il faut y voir.

1395 Alors, on est toujours surpris, comme producteur, d'apprendre, vous savez, des données comme ça, et on veut savoir. Nous autres, ce qu'on veut savoir, par exemple, quand vous parlez de la rivière, on veut savoir où il y a de la production agricole, s'il y a une ville, est-ce qu'il y a un village, bon, avant, après, qu'est-ce que... on aimerait avoir ça à chacune des étapes. Parce que là c'est très général et, aujourd'hui, on associe tout ça à la production porcine, et ce que j'en comprends, ce n'est pas le cas.

1400 Et je veux terminer, en conclusion, par...

LA PRÉSIDENTE :

On associe à la production animale. C'est ce que j'ai compris.

1405 **M. JEAN-GUY VINCENT :**

C'est parce que aujourd'hui, c'est la production porcine et on se sent touché. Et on veut savoir; on ne veut pas ignorer. Ça, je peux vous dire que les producteurs de porc principalement et tous les producteurs agricoles veulent savoir. Et de tout mélanger, d'arriver...
1410 on a de la difficulté, nous autres, avec ça. Parce qu'on veut s'améliorer puis on veut prendre les bonnes décisions.

LA PRÉSIDENTE :

1415 Je vous invite à venir nous le dire au mois d'avril prochain.

M. JEAN-GUY VINCENT :

Et je conclus.
1420

LA PRÉSIDENTE :

Attendez, monsieur Beauchamp veut intervenir.

1425 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Alors, pour l'instant, on a un niveau global de causes. Votre document évoque aussi les questions d'érosion et questions de pollution de différents types, dont la production agricole. À quel moment une requête comme celle que monsieur fait va devenir possible?
1430

Est-ce que dans l'évolution des concertations, des discussions locales, est-ce que dans la mise en place, par exemple, de la gestion par bassin, est-ce qu'il y a un moment où il va y avoir une analyse plus fine et une reconnaissance spécifique de chacun des acteurs, de ses propres responsabilités?
1435

M. MICHEL PATOINE :

Disons, pour déterminer l'apport d'une source d'une production en particulier, il faudrait mesurer, disons, les contaminants qui arrivent dans le petit bassin versant où il y aurait uniquement cette production-là. C'est difficile à trouver. Des recherches pourraient être faites pour en trouver.
1440

C'est possible de faire aussi des études en parcelles. Il y a déjà eu des études de faites à Lennoxville, où on a mesuré les quantités d'azote et de phosphore perdues dans les eaux de ruissellement et de drainage sur des petites parcelles de quelques mètres carrés, environ 50 mètres carrés. Alors, ce type de donnée-là donne une indication de ce qui quitte la parcelle.
1445

Maintenant, qu'est-ce qui arrive au cours d'eau? Disons qu'il y a un point d'interrogation entre ce qui quitte la parcelle et ce qu'on mesure au cours d'eau. Il y a un effet de rétention des bandes riveraines, de dépôt et de remise en suspension de ce qui est transporté dans les fossés.

Alors, disons que c'est un peu les limites de ce qui peut être obtenu comme information.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Je voulais savoir si vous allez pouvoir raffiner le portrait du bassin en particulier, de ce bassin-là. Est-ce qu'on va pouvoir arriver à une analyse plus fine pour avoir les responsabilités des acteurs.

M. MICHEL PATOINE :

On pourrait raffiner un peu l'analyse en améliorant la connaissance des données agricoles et en essayant de mieux faire un lien avec l'agriculture.

Par contre, c'est difficile d'avoir une quantification des apports de chacune des sources, municipales, agricoles et différents types d'agriculture, à partir des données d'eau en rivière, avec le réseau qu'on a actuellement.

Par contre, c'est possible de combiner l'information et d'avoir une évaluation assez bonne de l'ordre de grandeur des apports de chacune des sources. Évidemment, ça demande du temps, c'est un travail quand même important.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Très bien, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Vincent.

M. JEAN-GUY VINCENT :

Alors, juste en conclusion, vous dire que je demeure à Sainte-Séraphine, une petite municipalité agricole qui est productrice de porc majoritairement, qui a été déclarée en ZAL. Et sur ce territoire-là, il y a un lac qui s'appelle le lac des Cyprès. Et à chaque année, ce n'est pas que j'ai des données que je peux vous apporter aujourd'hui, mais à la radio, à chaque année, on donne le répertoire de la qualité de l'eau de la région pour la baignade, durant la période de la baignade, et le lac des Cyprès est toujours indiqué comme étant la meilleure eau qu'il n'y a pas pour les baigneurs dans les Bois-Francs. Elle se situe dans le top de la qualité de l'eau.

1495

Alors, moi, je ne suis pas scientifique. On fait juste des rapports comme ça, nous autres, comme producteurs. On associe si on est en ZAL, en surproduction de porcs dans notre municipalité et qu'on a la meilleure qualité de l'eau, bien, on est appelé à se poser des questions.

1500

Et aussi, on a à Sainte-Séraphine le Festival western, qui se situe année après année, qui est là depuis 25 ans et qui est situé près d'une porcherie. Et on n'a pas constaté ni colère, ni anxiété, ni autre indicatif qu'on nous a indiqué tantôt, mais plutôt des gens qui sont heureux et qui chantent, qui dansent. Alors, c'est ça. Mais ce n'est pas scientifique, c'est juste des observations de producteur. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1505

Oui, parce qu'on a eu d'autres observations.

Monsieur Rolland Laquerre, qui est maire de la municipalité de Parisville et MRC de Bécancour. Bonsoir, monsieur Laquerre!

1510

M. ROLLAND LAQUERRE :

1515

Bonsoir, madame la présidente, madame Boucher, messieurs les commissaires. Parisville, municipalité de 550 de population, située aux limites de Centre-du-Québec, à 3 kilomètres de Chaudière-Appalaches, petite municipalité agricole à 5 kilomètres du fleuve Saint-Laurent.

1520

Nous nous interrogeons sur deux petites questions courtes. Première question. C'est que de plus en plus, depuis le milieu de l'été, étant donné les quotas de lait se vendent très cher et les fermes se vendent très cher, on se ramasse avec des fosses à purin vides qui se remplissent, qui sont remplies à la fin de l'été avec du purin de porc venant de la Beauce.

1525

Et ça, dans ma municipalité, j'ai très peur cette année qui s'en vient, il y a deux fermes qui viennent de se vendre, et des grosses fosses, qui ont été subventionnées par l'État et nos taxes, vont être vides. Et cet été, à l'automne, dans ma municipalité, on voyait passer les camions de la Beauce qui s'en allaient dans la paroisse voisine, Sainte-Cécile-de-Levrard à 1 kilomètre de notre limite, remplir un bassin, une fosse de fumier, de purin de porc. Ça nous inquiète vraiment dans notre municipalité. On se fait poser des questions: *Qu'allez-vous faire avec les fosses qu'il y a là?+

1530

On a trois fermes de vendues actuellement dans la municipalité, une a été rachetée par un autre agriculteur qui va produire. Mais l'autre a vendu à un voisin de la municipalité voisine qui ne mettra pas d'animaux dans la ferme et la fosse va être vide. Et l'autre a vendu son quota de lait et ses animaux, il va louer sa ferme à un autre producteur agricole.

1535 Ça, c'est une première question qui nous inquiète un peu. Est-ce qu'il y a quelque chose à ce sujet-là?

LA PRÉSIDENTE :

1540 Vous voulez avoir plus d'information à ce sujet-là?

M. ROLLAND LAQUERRE :

Oui.

1545

LA PRÉSIDENTE :

Vous voulez vérifier avec les personnes-ressources si c'est un fait qu'il y a du lisier qui provient de la Beauce et qui est déversé dans ces fosses?

1550

M. ROLLAND LAQUERRE :

Oui. On sait qu'actuellement ça se fait à l'automne 2002, on le sait, dans la municipalité tout près de chez nous. On l'a vu. Moi-même comme maire, je l'ai constaté.

1555

LA PRÉSIDENTE :

Mais votre préoccupation première, c'est quoi?

1560

M. ROLLAND LAQUERRE :

Chez moi, dans ma municipalité, ça m'inquiète parce que la population va surveiller de très près. On n'est pas contre la classe agricole; au contraire, pour la classe agricole. Mais de recevoir du purin qui vient de l'extérieur dans notre municipalité, ça fait mal. Ça va faire mal. Première question.

1565

LA PRÉSIDENTE :

Alors, monsieur Fortin, est-ce que c'est une situation qui est connue par votre ministère?

1570

M. PIERRE FORTIN :

Bien, ici, c'est ce que je demandais à mes collaborateurs, on n'a pas de cas en tête dans cette municipalité. Ce qui peut être possible, c'est que peut-être avec des ententes d'épandage ou avec une entente entre producteurs, qu'il y ait effectivement eu entreposage,

1575

entreposage peut-être quelques jours, en autant que la fosse est assez grande pour absorber cette quantité-là. Mais on n'a pas de cas, là, problématiques ou qui nous viennent à l'idée.

1580 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous ne contrôlez pas ce type de transport de lisier d'un territoire à l'autre?

1585 **M. PIERRE FORTIN :**

Non. D'un territoire à l'autre, non, on ne contrôle pas. D'ailleurs, il y a toujours aussi une limite économique. Dépassé un certain 30 à 40 kilomètres, c'est peu probable que ça soit rentable.

1590 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous, vous m'avez expliqué que votre municipalité n'est pas loin du territoire de la Beauce. C'est ça que j'ai compris?

1595 **M. ROLLAND LAQUERRE :**

1600 On est situé, nous autres, à 15 milles de l'autoroute 20. Les camions arrivaient par l'autoroute 20, qui est Villeroy, sans vous nommer, Plessisville. Vous descendez vers le fleuve et vous arrivez à Parisville. Et ils tournaient vers Sainte-Cécile-de-Levrard. Et j'ai eu des téléphones de mes contribuables disant: *Il y a-tu de quoi à faire?+ parce que ça va être étendu probablement dans les limites de notre municipalité. On n'a pas pu rien faire non plus. On n'a pas voulu brasser la cage. Mais là, ce qu'on prévoit qui s'en vient... on veut prévenir.

1605 On sait que ces fosses-là vont être vides cet été. Déjà, actuellement, il y en a une qui l'est vide; il n'y a pas d'animaux dedans. Le monsieur est parti dans un autre pays. Il va partir dans un autre pays, au mois de février. Ça fait que ça nous inquiète. S'il y avait des politiques de prévenir peut-être ces choses-là avec le ministère de l'Environnement ou de l'Agriculture ou quelque chose de même, parce qu'il reste que ces fosses-là ont été X j'en parlais justement avec monsieur de l'Agriculture tout à l'heure X ça a été subventionné par nous autres. Au bout
1610 de trois, quatre ans, la subvention est arrivée, ils vendent leur ferme, puis la fosse... ils partent avec l'argent.

LA PRÉSIDENTE :

1615 Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1620 Oui, effectivement, je voulais m'informer auprès du ministère de l'Environnement si ce genre de chose là ne demande pas une autorisation pour utiliser, disons, une fosse ou des équipements pour quelque chose d'autre que ce pour lequel elles ont été bâties au départ. C'est-à-dire qu'à ce moment-là, c'était une production laitière, on utilisait la fosse pour une production laitière.

1625 Peut-on, sans aucune autorisation, que ce soit au niveau du ministère de l'Environnement ou encore au niveau peut-être règlement municipal, on pourra y voir après, peut-on faire ce genre de transfert-là comme ça?

LA PRÉSIDENTE :

1630 Monsieur Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

1635 Je demanderais à mes collègues de compléter. Mais ce que monsieur Bouchard me disait à l'oreille, c'est que comme on ne le contrôle pas, si c'est des ententes d'épandage entre des producteurs, il faut peut-être s'interroger, d'une part, d'où vient ce lisier, parce que c'est une question qui est quand même inquiétante de la part du citoyen. Puisque si la citerne est en bon état, s'il y a une capacité d'entreposage qui est conforme, donc à ce moment-là... ce qui
1640 est inquiétant, par contre, c'est l'épandage que je sens du citoyen.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1645 Mais il n'y a pas que l'épandage. Il y a l'entreposage.

M. PIERRE FORTIN :

1650 Il y a l'entreposage. Mais là, on parle d'un cas. Est-ce que c'est un entreposage permanent? On ne le sait pas, là. On ne peut pas le vérifier. Est-ce que c'est un entreposage accessoire en attendant l'épandage dans quelques jours? Je ne sais pas, là. On ne sait pas le cas exactement. Peut-être mon collègue régional...

M. SERGE LÉVESQUE :

1655 Ce que je comprends de la réglementation actuelle, par rapport à la réglementation antérieure, c'est que maintenant il n'est pas requis d'obtenir une autorisation du ministère pour pouvoir entreposer, dans un lieu d'entreposage déjà autorisé antérieurement, des fumiers provenant d'une autre exploitation.

1660 Par contre, les fumiers reçus et épandus doivent être considérés dans le PAEF du receveur. C'est l'exigence réglementaire. Mais il peut y avoir transfert de fumier d'un lieu d'entreposage à l'autre; la condition, c'est que l'entreposage soit étanche et suffisant. Mais ça peut être du fumier de cochon, de poule ou de... il n'y a pas de contrainte réglementaire, actuellement.

1665

M. ROLLAND LAQUERRE :

Oui, pour répondre à la question, oui, c'est vrai, la fosse a été réglementaire. Parce qu'elle avait déjà une fissure quand le monsieur a vendu, il a voulu s'équiper avec des veaux, ils l'ont fait réparer par le ministère de l'Environnement. Mais simplement, le gars, pour expliquer, fait de la grande culture. Le monsieur en question qui est tout près de là, la fosse ne lui appartient pas, il a loué la fosse probablement pour remplir ça pour mettre sur ses terres à lui, par exemple. Ça m'inquiète.

1670

LA PRÉSIDENTE :

1675 C'est ce qu'on comprend de l'intervention de monsieur Lévesque, à l'effet que si le receveur, en vertu de son PAEF, peut épandre le lisier, donc il peut le recevoir.

M. ROLLAND LAQUERRE :

Oui, mais c'est parce qu'il faudrait être prudent. La population est très inquiète dans notre secteur de voir arriver du purin de l'extérieur, alors que quand c'est dans notre municipalité, ce sont des payeurs. On en a des porcheries chez nous, dans notre municipalité.

1685

On est tous d'accord, on n'a pas eu d'opposition, rien. On était pour en bâtir une, puis le décret a... c'était à l'unanimité, mais sauf que ça nous rapporte des taxes. Dans un fond de rang, ça, on ne s'objecte pas à ça. Il n'y a rien. C'est complètement dans le bord d'un bois, le fond de rang, il n'y a pas de problème. Même, il y aurait eu de l'eau de la municipalité non traitée pour alimenter la porcherie probablement sur ça.

1690

Ma deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

1695

Vous pourrez venir nous exprimer ça lorsqu'on sera rendu à la période des mémoires, cette inquiétude-là. Alors, monsieur Beauchamp veut vous poser des questions parce qu'il ne comprend pas.

1700

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Je ne comprends pas encore l'exemple. Le premier propriétaire, lui, là, qui est rendu en Europe, est-ce qu'il a vendu sa terre?

1705

M. ROLLAND LAQUERRE :

Celui qui a vendu avant les Fêtes s'en va en France au mois de février. Il a acheté une ferme par là.

1710

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il a vendu sa ferme.

M. ROLLAND LAQUERRE :

1715

Il a vendu sa ferme à un producteur de la paroisse voisine, qui est presque en face de lui, sauf que ses animaux sont sur sa ferme dans la municipalité de Fortierville, qui est à côté de nous autres.

1720

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Donc, il est dans une autre municipalité?

M. ROLLAND LAQUERRE :

1725

Oui. Puis ce monsieur-là, il a des propriétés, il a des terres dans la municipalité de Parisville aussi. Il n'a pas de bâtisses, mais il avait des terres dans la municipalité. C'était des terres pas mal proches l'une de l'autre.

1730

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et c'est un éleveur?

M. ROLLAND LAQUERRE :

1735

Un producteur agricole. Lui, il n'a pas de purin dedans. Je n'ai pas parlé qu'il y avait du purin dans celle-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1740

Lui, c'est un cultivateur, un producteur agricole.

M. ROLLAND LAQUERRE :

1745

Un producteur agricole laitier.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Laitier.

1750

M. ROLLAND LAQUERRE :

Oui. Mais cette fosse-là s'en vient vide. Puis on sait que là, le problème...

1755

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il l'a fait remplir?

M. ROLLAND LAQUERRE :

1760

Pas lui. Ça, ça en est un autre dans une autre municipalité. Celui-là, il ne l'a pas fait remplir. On a peur qu'il la fasse remplir, par exemple; elle va être vide.

LA PRÉSIDENTE :

1765

Cher collègue, ce monsieur a deux cas.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1770

C'est parce qu'il y a deux cas superposés l'un sur l'autre. Alors, j'ai de la misère avec mes épandages. J'arrête, je ne veux pas vous retarder.

LA PRÉSIDENTE :

1775

Parce que l'inquiétude de monsieur, c'est que le purin vient d'ailleurs.

M. ROLLAND LAQUERRE :

De l'extérieur.

1780

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Je comprends qu'il vient d'ailleurs.

1785

LA PRÉSIDENTE :

Il va être étendu sur les terres de sa municipalité.

M. ROLLAND LAQUERRE :

1790

Et la population a raison de dire: *Écoute donc, quoi faire pour bloquer ça?+ J'ai eu des téléphones, c'est venu à la table du conseil. On n'a pas rien dans la loi qui peut...

LA PRÉSIDENTE :

1795

Juste un instant. Je demanderais aux gens, s'il vous plaît, de ne pas parler parce qu'on n'entendra plus rien tantôt. Alors, s'il vous plaît, essayez de garder le silence pour que tout le monde puisse comprendre ce qui est dit.

1800

Vous avez une deuxième question?

M. ROLLAND LAQUERRE :

1805

L'autre question, elle va être courte elle aussi. Peut-être qu'elle va se rallonger un petit peu?

LA PRÉSIDENTE :

1810

Des fois, on la fait longue.

M. ROLLAND LAQUERRE :

1815

Notre municipalité possède un puits de très bonne eau à 40 pieds de profond. Ce n'est pas très profond, une belle nappe d'eau. On alimente Parisville au complet, les rangs, le rang principal, le village, les rangs et un rang supplémentaire dont je parlais de ma fosse tout à l'heure. C'est à 1 mille plus bas le rang. Toute la municipalité de Parisville est alimentée en eau potable non traitée.

1820 Notre inquiétude, c'est que la nappe d'eau est proche et la municipalité de Deschaillons est à 1 000 pieds du nôtre, notre puits. On a de l'eau en masse. On a creusé un puits neuf, il y a quelques années. Il y a 20 ans, on en a creusé un. La nappe d'eau est bonne, 200 gallons/minute. Il n'y a pas de problème, l'eau est très bonne. Mais c'est le purin des arrosages qui soit plus distancé du puits que le 100 pieds qu'ils exigeaient avant.

1825 La municipalité a envoyé une résolution au ministre et je pense qu'on parlait de mettre ça peut-être à 300 pieds. On demandait de prendre des précautions très spéciales pour nos puits en eau potable sans que la municipalité ait à prendre une firme d'ingénieurs, comme la municipalité voisine m'a demandé, faire des études et des études. Puis ça coûte, ça coûte quoi? Ça fait que c'est ça, de prendre des précautions. On a un très bon puits.

1830 Ça fait 25 ans que je suis maire. On l'a bâti il y a 25 ans, le puits, puis on n'a jamais manqué d'eau. Puis on alimente tout, les cultivateurs avec les... tout, on alimente tout avec ça la municipalité de Parisville.

1835 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, votre question, c'est...

1840 **M. ROLLAND LAQUERRE :**

Pour la protection des puits des municipalités, publics.

LA PRÉSIDENTE :

1845 Monsieur Fortin.

M. SERGE LÉVESQUE :

1850 Actuellement, la norme pour la protection des puits de captage d'eau qui alimentent un réseau d'aqueduc qui dessert, c'est-à-dire qui...

LA PRÉSIDENTE :

Qui alimente? Non?

1855 **M. SERGE LÉVESQUE :**

1860 ... dont on compte plus de 75 mètres cubes par jour est de 100 mètres. Par contre, il y a une disposition du règlement qui vous permet de faire des études hydrogéologiques qui doivent déterminer quel doit être le rayon de protection requis en fonction de la nature des sols qui entourent votre puits de captage. Et cette étude-là va peut-être déterminer qu'il serait approprié de réglementer pour un rayon de protection plus large ou peut-être moins large. Mais

le Règlement sur le captage des eaux souterraines vous demande de faire cette étude, si ma mémoire est bonne, d'ici 2005, je crois. 2006, excusez, 2006.

1865

LA PRÉSIDENTE :

Donc, il a l'obligation de le faire?

1870

M. SERGE LÉVESQUE :

Oui, mais il peut...

LA PRÉSIDENTE :

1875

Et non pas le choix.

M. SERGE LÉVESQUE :

1880

Oui, mais il a le choix de la faire immédiatement ou d'attendre en 2006.

LA PRÉSIDENTE :

Mais il a l'obligation de la faire s'il veut augmenter le rayon de protection du...

1885

M. SERGE LÉVESQUE :

Oui, mais l'étude ne déterminera peut-être pas nécessairement qu'il sera requis d'augmenter le rayon. Peut-être qu'elle va dire que 100 mètres est suffisant ou peut-être que, dépendamment de la nature des sols, que c'est déjà trop.

1890

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

1895

M. ROLLAND LAQUERRE :

Il n'y a aucune autre manière, d'abord? Il faut absolument faire faire une étude?

1900 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça.

1905 **M. ROLLAND LAQUERRE :**

Parce que notre municipalité fait des efforts immenses. On est peut-être une des seules municipalités, on a des compteurs d'eau peut-être sur... 40 compteurs d'eau d'installés à divers endroits de la municipalité. Une ferme, venez chez nous, on peut vous dire: une ferme avec 15 vaches, une ferme avec 30, une famille avec trois enfants, une famille, l'homme et l'enfant, on peut tout vous dire ça combien à peu près qu'on dépense d'eau. On a baissé notre volume énorme de ce côté-là. Qu'on dépensait 100 000, 120 000 gallons d'eau par 24 heures, on a baissé ça à 60-65 000 gallons d'eau avec les efforts que la municipalité a faits. On ne vend pas l'eau au compteur, par exemple.

1915 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Lévesque.

1920 **M. SERGE LÉVESQUE :**

Peut-être rajouter que l'étude, la municipalité n'aura pas le choix de la faire. Le seul choix que vous avez, c'est de la faire immédiatement ou plus tard. Ça fait que c'est à vous de décider si vous préférez attendre en 2006 ou si vous voulez la faire en 2003.

1925 **M. ROLLAND LAQUERRE :**

Je vous remercie beaucoup comme ça, parce qu'on rencontre la municipalité voisine, Deschaillons, puis il va falloir étudier quelque chose en ça, mais on ne voulait pas investir des argents parce que c'est plusieurs milliers de dollars faire faire des études. Puis si on est capable de le faire à deux municipalités, peut-être que ça coûtera moins cher. Merci, membres de la Commission.

1930 **LA PRÉSIDENTE :**

1935 Merci, monsieur Laquerre.

Monsieur Yves Gatién, qui est producteur agricole.

1940 **M. YVES GATIEN :**

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

1945

Bonsoir, monsieur!

M. YVES GATIEN :

1950

J'aurais aimé avoir des données précises, puis les plus récentes possible sur le nombre d'unités animales dans notre région.

1955

Tout à l'heure, j'ai vu des données sur la superficie cultivée, mais ça excluait les pâturages. Or, j'aurais aimé que ça inclut les pâturages. Puis ensuite, qu'on nous donne des données d'unités animales pour le Centre-du-Québec et puis qu'on nous en donne aussi par MRC; et ensuite, qu'on puisse nous donner un nombre d'unités animales que le sol peut soutenir, en moyenne.

1960

C'est sûr qu'il y a des particularités par rapport à la richesse du sol, par rapport à quelle sorte d'unité animale que c'est, mais mettons qu'une moyenne qu'un sol peut soutenir à perpétuité. C'est-à-dire que peu importe si le sol est bien riche ou pas riche, est-ce que ce sol-là va pouvoir maintenir ça tout le temps ce nombre d'unités animales là.

LA PRÉSIDENTE :

1965

Dans le portrait régional qui vous a été présenté, on n'a pas tout donné l'information, mais il y a des renseignements à cet effet.

Monsieur Sanfaçon?

1970

M. DENIS SANFAÇON :

1975

Merci, madame la présidente. Selon la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles au 31 mars 2002, le nombre d'unités animales au Centre-du-Québec est de 254 650 et le total des superficies en culture est de 262 494, incluant les pâturages, puisque la fiche d'enregistrement du ministère inclut les pâturages.

LA PRÉSIDENTE :

1980

Ce qui donne un nombre d'unités à l'hectare de combien?

M. DENIS SANFAÇON :

254 000 sur 262 000, on est tout près de 1.

1985

M. YVES GATIEN :

Et ensuite de ça, comme j'ai dit tout à l'heure, j'aurais aimé ça l'avoir par MRC.

LA PRÉSIDENTE :

1990

Par MRC, est-ce qu'on a cette information-là, monsieur...

M. DENIS SANFAÇON :

1995

Non, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2000

Non, on l'a que par région. On l'a fait dans chacune des régions.

M. DENIS SANFAÇON :

On l'a fait dans chacune des régions.

2005

M. YVES GATIEN :

Est-ce que vous pourriez la déposer plus tard?

LA PRÉSIDENTE :

2010

Est-ce que c'est une information que vous pouvez...

M. DENIS SANFAÇON :

2015

Il est possible de le faire par MRC. Il faut exploiter les banques de données à cet effet. Donc, ça peut prendre quand même un certain temps. Alors, si c'est pertinent pour la Commission, nous allons le faire.

LA PRÉSIDENTE :

2020

Mais on va essayer de comprendre pourquoi monsieur veut avoir cette information.

M. YVES GATIEN :

2025 Bien, ça vient avec le fait que tout à l'heure, j'ai demandé combien d'unités animales un sol peut soutenir à perpétuité. J'aurais aimé avoir un avis de la Commission là-dessus ou des experts, qu'ils donnent des avis à la Commission. Est-ce que c'est 1? Est-ce que c'est 2? 3? 4?

2030 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'on peut répondre à cette question sans avoir les données par MRC?

M. DENIS SANFAÇON :

2035 Oui, on peut répondre à cette question sans avoir les données par MRC.

M. YVES GATIEN :

2040 Mais j'aurais aimé avoir quand même les données par MRC, parce que pour savoir versus ce ratio-là à quoi on en est dans chacune des MRC.

LA PRÉSIDENTE :

2045 Est-ce qu'on peut donner l'information sur qu'est-ce qu'on peut supporter comme unité animale à perpétuité?

M. DENIS SANFAÇON :

2050 Madame la présidente, la perpétuité, c'est un peu long. Je pourrais quand même vous indiquer que...

LA PRÉSIDENTE :

2055 La nôtre.

M. DENIS SANFAÇON :

2060 La nôtre. Alors, à l'échelle de ma perpétuité et si la tendance se maintient... non, dans le fond, ce qu'il faut tenir compte, ce n'est pas aussi simple que dire: on fait un calcul d'unité animale à l'hectare. Et c'est pour ça que la réglementation, d'ailleurs, tient compte de divers éléments tels la richesse des sols en phosphore, le taux de saturation des sols en phosphore. Et c'est ces divers éléments-là qui nous permettent de déterminer le potentiel de charge animale qu'un territoire peut donner, peut occuper, et non pas une simple adéquation entre l'unité animale et les surfaces cultivées.

2065

Alors, dépendant des types des animaux aussi, dépendant...

LA PRÉSIDENTE :

2070

En fait, on pourrait dire que même si on fournit l'information par MRC, on aurait le portrait de la situation actuelle, mais ça ne veut pas dire que le portrait actuel est le portrait idéal.

M. DENIS SANFAÇON :

2075

Madame la présidente, c'est dynamique. La situation est dynamique. Et à la fois en termes de rejets par les animaux, on a des variations dans le temps, on l'a démontré à plusieurs reprises au cours des audiences précédentes; à la fois en termes de prélèvement par les plantes, avec l'augmentation des rendements, on a aussi des variations, et avec les variations de culture aussi, on a des variations dans le temps; et à la fois en tenant compte de la richesse et de la saturation des sols, et des divers phénomènes qu'on a eu l'occasion d'aborder, on va avoir des... disons, c'est l'ensemble de ces éléments-là dont il faut tenir compte. On peut, à partir de là, faire des hypothèses, faire des calculs théoriques, mais ça restera au niveau des hypothèses.

2080

2085

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Monsieur Dumais.

2090

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Puisqu'on est ici pour regarder la production porcine, si on prend un certain nombre d'unités animales dans le secteur porcin, pourriez-vous nous dire, en termes, par exemple, de rejets de phosphore, quelle différence ça peut faire si le porc est alimenté de la manière traditionnelle ou s'il est alimenté avec une moulée multiphase et avec de la phytase. Au fond, juste pour se faire une idée, à savoir, de faire un calcul unité animale par hectare, sans tenir compte de ces facteurs-là, qu'est-ce qu'on échappe, au fond.

2095

M. DENIS SANFAÇON :

2100

Madame la présidente, évidemment, comme je mentionnais tantôt, on échappe un bon nombre d'éléments, y compris ceux qui ont trait à la gestion alimentaire des élevages, et donc qui a un effet direct sur les rejets de phosphore sous la queue.

2105

On a vu l'évolution, au cours des dernières années, de l'utilisation de la phytase, par exemple, qui est passée de 12 % du cheptel porcin en 96 à 83 % en 2001. Et probablement qu'en 2002, on est à 90 %. Mais les derniers chiffres qu'on a, on est rendu à 83 %. En général,

2110 juste au niveau de la phytase, juste cet élément-là, on peut penser à une réduction des rejets de phosphore d'environ 20 % sous la queue, facilement.

2115 Si on rajoute à ça l'adoption de plusieurs formulations alimentaires, ce qu'on appelle *alimentation multiphase+ qui était, par exemple, deux formulations et plus, en 1996, c'était 80 % du cheptel, on est rendu à 93 %, trois formulations et plus, on a 67 % du cheptel qui a trois formulations et plus, alors si on combine cet effet-là, qui rajoute encore une possibilité de réduction autour des mêmes pourcentages que tout à l'heure, on a là un potentiel de réduction qui approche les 40 % si l'ensemble du cheptel porcin avait ces modes alimentaires là. Alors, c'est des exemples.

2120 Et en termes de volume, on peut ajouter les bols économiseurs et les trémis abreuvoirs, qui sont passés de 47 % du cheptel à 73 % du cheptel et qui entraînent des réductions cette fois-là non pas en termes de charge mais en termes de volume à gérer, donc de lisier à épandre.

2125 **LA PRÉSIDENTE :**

Ministère de l'Environnement, monsieur Fortin, pourquoi vous n'utilisez pas le concept d'unité animale? Vous avez retenu un autre concept dans le Règlement sur les exploitations agricoles?

2130

M. PIERRE FORTIN :

2135 Parce que le concept d'unité animale était devenu désuet. Il était basé sur une charge, une équivalence d'azote. On retrouvait aussi des problèmes au niveau de la fertilisation. Donc, on surfertilisait les terres en prenant des normes basées sur la charge d'azote.

2140 Donc, c'est comme ça qu'on est revenu à la norme phosphore, parce qu'on retrouvait une quantité importante de phosphore dans les eaux, le phénomène d'eutrophisation dans les eaux, les rivières, etc. Donc, en prenant la norme phosphore, on se trouvait à limiter la quantité d'azote qui était épandue sur les terres, donc à fertiliser les sols en fonction de leurs besoins, donc en faisant une fertilisation raisonnée, pour nous amener à supporter la capacité des sols à recevoir les fumiers.

LA PRÉSIDENTE :

2145 Et également des plantes à recevoir ce dont elles ont besoin pour croître.

M. PIERRE FORTIN :

Définitivement.

2150

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis.

2155

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Monsieur Sanfaçon, à la question de mon collègue Mario Dumais, vous avez répondu, je dirais, à la moitié de la réponse, à savoir la partie qui était reliée à l'animal. Mais il manque la partie, effectivement, reliée à la quantité que l'on peut épandre, finalement, qui, elle aussi, est

2160

reliée à une multitude de facteurs et aux méthodes culturales.

Mais je ne sais pas si, pour le bien de monsieur Gatien, si vous pourriez rappeler peut-être un peu ce qui se passe aussi au niveau, à ce moment-là, de la fertilisation des sols et la quantité de phosphore que l'on peut utiliser, selon sa question, parce qu'il nous a demandé justement à long terme, peut-être pas à perpétuité, mais à long terme qu'est-ce que ça donne. Donc, ça veut dire à ce moment-là sans tenir compte, je suppose bien, de la saturation du sol. c'est-à-dire que l'on pense à long terme, lorsque le sol est à ce qu'on a eu tendance à appeler l'équilibre. C'est trop compliqué?

2165

2170

M. DENIS SANFAÇON :

Non. Madame la présidente, je veux juste essayer de bien saisir, parce que pendant la réponse précédente, j'avais indiqué qu'il fallait tenir compte aussi évidemment du type de culture, des prélèvements des cultures, des augmentations de rendement des cultures, pour déterminer les prélèvements et donc les dépôts qui peuvent être mis sur le sol.

2175

Alors, là, je ne sais pas, je ne comprends pas trop la question du commissaire. Alors...

2180

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Dans ce sens d'être un peu plus précis en ce qui concerne justement les prélèvements par les plantes. Ça devient effectivement le prélèvement par les plantes. À ce moment-là, bien, qu'est-ce que ça donne comme besoin?

2185 **M. DENIS SANFAÇON :**

Ce prélèvement-là, évidemment, varie selon les plantes et selon les rendements. Je ne sais pas si vous voulez avoir une indication de ce que ça peut représenter comme prélèvement? Auquel cas, on peut demander à un conseiller en fertilisation d'aborder cette question.

2190 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'est ça. Je pense que c'est un élément justement dans la question qui a été posée par monsieur Gatién.

2195 **M. DENIS SANFAÇON :**

Madame la présidente, si vous permettez, on va demander à monsieur André Brunelle de faire état un petit peu des prélèvements que peuvent représenter les différentes cultures peut-être aussi plus spécifiquement dans la région.

2200 **M. ANDRÉ BRUNELLE :**

Oui, madame la présidente. Bien, si on pense en général, les prélèvements des cultures sont connus au Québec avec une certaine fiabilité. D'ailleurs, ils sont rapportés dans le tout récent document des grilles de fertilisation du Québec qui viennent d'être publiées.

Pour ce qui est des quantités qu'on doit appliquer, ici au Québec, on a ce qu'on dit les grilles de fertilisation qui, elles, sont basées, les apports qu'on peut apporter sont basés sur la richesse du sol, tout en tenant compte de... on dit, ils ont un aspect agroenvironnemental, en particulier pour les cultures les plus importantes, parce qu'on s'est assuré que les apports, qui étaient permis pour des rendements acceptables économiques, n'augmenteraient pas le taux de saturation des sols en phosphore qui, lui, est relié au risque de perte environnementale, dans le fond. Ce qui fait que, en réalité, les grilles de fertilisation, les apports qu'on peut faire sont basés sur la réponse, mais en tenant compte du risque environnemental.

Dans le sens, ce qu'on dit, c'est qu'on s'en va de telle façon que dans 80 % des cas, la fertilisation est optimale pour le rendement; et dans les autres 20 %, de toute façon, le pourcentage de réponse serait faible. Donc, les grilles de fertilisation du Québec ont un aspect environnemental parce qu'on se préoccupe du taux de saturation.

Je ne sais pas si c'est clair? Bon, un hectare de maïs va peut-être prélever 60 kilos peut-être de P, environ. Pas prélever, exporter, donc dans le grain. Je vous dis de mémoire, mais je vous assure aussi que toutes ces choses-là sont là-dedans.

2225

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Gatien.

2230 **M. YVES GATIEN :**

Oui. Je vais passer à ma deuxième question. Si je peux obtenir les réponses par MRC plus tard, si c'est possible, j'aimerais bien quand même.

2235 Ma deuxième question, c'est lors d'une journée d'information...

LA PRÉSIDENTE :

2240 Mais j'aimerais ça savoir pourquoi vous voulez ces données-là. Parce que moi, j'aime bien faire travailler le monde, mais je veux savoir dans quel but. Qu'est-ce que vous cherchez à obtenir?

M. YVES GATIEN :

2245 Bien, parce qu'il y a un débat actuellement de la part de toutes sortes d'organismes pour voir dans notre milieu, par MRC et dans notre région, qu'est-ce que le milieu peut soutenir en termes d'unités animales pour que l'environnement soit à son équilibre.

2250 Alors, dans ce sens-là, avoir le nombre d'unités animales que le milieu peut soutenir à perpétuité, c'est-à-dire indépendamment de la richesse des sols actuels. Parce que si on en met plus, parce que le sol est plus pauvre, il va s'enrichir. Puis bon, finalement, on se retrouve dans la même situation peu de temps après.

2255 Ce qu'on veut savoir, c'est combien d'unités animales, en moyenne, dans un certain milieu, par rapport au nombre d'hectares cultivés, combien il pourrait en soutenir pour que ça reste à l'équilibre tout le temps.

LA PRÉSIDENTE :

2260 Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2265 Le problème du débat qu'on a eu dans l'audience, c'est qu'ils ont tendance, au ministère de l'Environnement en tout cas, de ne plus parler en termes d'unités animales, parce que les anciennes unités animales, les données, les rendements s'améliorent, etc. Donc, ils ont tendance à parler en termes d'équilibre à partir de l'analyse donnée par l'élaboration du PAEF.

M. YVES GATIEN :

2270

Bien, moi, je suis d'accord là-dessus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2275

Et on a eu une très longue discussion hier soir là-dessus, si vous pouvez voir les transcriptions, parce que c'était une des choses qui nous inquiétait, en disant: le PAEF permet de rattraper, permet donc de faire augmenter la teneur des sols et jusqu'à quand on peut le faire pour arriver à l'état d'équilibre. Et l'état d'équilibre ne semble pas une question du nombre d'animaux, mais d'un état d'équilibre qui est déterminé par la production de PAEF. Alors, c'est

2280

ça qui est difficile.

Évidemment, je comprends votre question parce que, ici, on est en surplus théoriquement sur le calcul des ZAL, lequel est un calcul théorique, puis là, en chemin, on va voir arriver le calcul réel, et je comprends votre idée de durabilité. Ce que nous autres, on essaie de savoir, c'est: pourquoi le faut-il par MRC? On ne déteste pas faire travailler le monde de l'Agriculture, mais on n'aime pas non plus les faire travailler pour rien. C'est juste voir la pertinence.

2285

M. YVES GATIEN :

2290

C'est parce que, par exemple, mettons le cas où une MRC serait à 2 ou 4 unités animales à l'hectare et puis qu'une autre serait à .5, c'est sûr que la donnée pour le Centre-du-Québec viendrait à ce moment-là fausser un peu l'aspect, là.

2295

On voudrait le savoir peut-être dans notre MRC de Drummond, si on a beaucoup d'élevage, bien, c'est quoi les données actuelles, puis c'est quoi que la MRC de Drummond pourrait supporter à l'équilibre. Je suis conscient que les unités animales ne soient pas l'idéal pour constater ça, parce que la nouvelle réglementation est meilleure à ce point de vue là, parce qu'elle tient compte vraiment de la teneur du fumier et la teneur des sols, puis ces choses-

2300

là, mais le concept d'unités animales, en moyenne, pour le citoyen moyen est plus facile à comprendre que d'aller dans toutes sortes de grilles d'analyse. C'est dans ce sens-là que je posais ma question.

LA PRÉSIDENTE :

2305

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2310 Oui, c'est que là, on sait maintenant qu'il y a toutes sortes d'opérations en cours. Il y a une première opération, qui est le bilan phosphore ferme par ferme qui doit être réalisé d'ici le mois de juin. Il y a une deuxième opération que les gens sont encore en train de chercher comment ils vont s'y prendre pour la réaliser, qui est le bilan par bassin versant qui découle de la Politique de l'eau. Et là, les gens sont encore à se dire: *Bien, comment on va combiner le
2315 bilan ferme par ferme avec le bilan bassin versant.+

Alors, au fond, l'idée, c'est compte tenu que les ressources ne sont pas illimitées, nous, on a demandé de faire un bilan pour l'ensemble du Québec. On a demandé de faire un bilan région par région. Ils ont le mandat de faire le bilan ferme par ferme d'ici le mois de juin. Et
2320 là, ils s'interrogent comment ils vont le faire par bassin versant.

Alors, est-ce que c'est vraiment une nécessité absolue d'avoir en plus un autre calcul par région? Alors, c'est peut-être ça qu'il faut évaluer, par municipalité régionale de comté.

2325 **LA PRÉSIDENTE :**

Par ailleurs, ça va vous donner une information par rapport à la situation actuelle, qui n'est pas nécessairement la situation qui va être exigée de par l'application du nouveau Règlement sur les exploitations agricoles. C'est pour ça que j'insiste pour savoir à quoi ça
2330 pourrait servir. Puis je ne veux pas faire travailler inutilement les gens parce qu'ils ont déjà passablement de calculs à faire. D'accord?

M. YVES GATIEN :

2335 O.K. Ma deuxième question, c'est il y a eu une journée d'information donnée par la Ville dernièrement, où est-ce que le directeur général...

LA PRÉSIDENTE :

2340 La Ville de Drummondville?

M. YVES GATIEN :

Oui, oui. Puis le directeur général disait qu'il y a tout près maintenant, encore, tout près
2345 de 100 kilomètres d'égouts de la ville qui sont encore combinés, c'est-à-dire fluvial et sanitaire, et puis que ces choses-là restent à faire mais que, bien entendu, aussitôt qu'il y a un surplus d'eau, une pluie, quelque chose, les égouts s'en vont direct à la rivière parce qu'il y a un surplus d'eau. Puis c'est le cas dans bien d'autres municipalités, puis il y a d'autres municipalités qui n'ont carrément pas de traitement.

2350

2355 Je voulais savoir si ces données-là sont prises en compte dans les analyses qu'ils ont faites au ministère de l'Environnement, tout à l'heure qu'ils disaient sur... et qu'ils prenaient des données sur le rejet de chacune des villes à la sortie. Est-ce qu'ils tiennent compte seulement des rejets dans les meilleures conditions ou s'ils tiennent compte des rejets moyens, c'est-à-dire qu'à peu près à toutes les pluies, il y a des rejets qui vont à la rivière directement?

LA PRÉSIDENTE :

2360 Monsieur Fortin? Ça va être monsieur Lévesque, d'accord.

M. SERGE LÉVESQUE :

2365 Oui. Il y a deux choses dans votre question. Il y a le suivi des stations d'épuration d'eaux usées, qui mesurent les rejets de la station d'épuration d'eaux usées. Et il y a le suivi du Réseau rivières, qui mesure la qualité de l'eau des rivières directement dans la rivière. Donc, c'est sûr que le suivi de la station d'épuration d'eaux usées ne tient pas compte des débordements, parce que les débordements, ils débordent directement dans la rivière, alors que les échantillons pris directement dans la rivière, eux, intègrent les données, c'est-à-dire les débordements d'eau lors des pluies. Est-ce que c'est clair?

2370 **M. YVES GATIEN :**

Oui.

2375 **LA PRÉSIDENTE :**

2380 Tantôt, on nous a fait une démonstration sur comment on arrivait un peu à distinguer la responsabilité de la production agricole ou de résidences isolées. Est-ce qu'on pourrait dire que dans le résidu, il y a également ces effets-là de débordements pluviaux?

M. PIERRE FORTIN :

2385 En attendant que monsieur Patoine se dirige au micro, c'est un phénomène qu'on retrouve et qu'on observe dans plusieurs municipalités. C'est sûr que quand il y a des grosses précipitations, ça prend un plus grand débit. Et effectivement, oui, il y a des déversements qui sont réalisés ponctuellement.

Monsieur Patoine peut-être va nous...

2390 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Patoine.

2395 **M. MICHEL PATOINE :**

Alors, tantôt, je faisais référence à des études faites par d'autres personnes. Je sais que la distinction est faite au niveau des périodes où il y a enlèvement de phosphore et des périodes sans enlèvement de phosphore.

2400 Par contre, pour ce qui est des débordements des réseaux unitaires, je ne crois pas que ces apports-là soient pris en compte, mais il faudrait que je vérifie pour en être certain. Il faudrait que je vérifie avec les personnes qui ont fait les études.

2405 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, vous pourrez nous fournir l'information au cours des séances de demain peut-être? Est-ce que ça va être possible?

2410 **M. MICHEL PATOINE :**

Si c'est possible. Sinon, dans une séance subséquente.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2415 J'essaie de comprendre. Ça voudrait dire que ce que vous mesurez dans la rivière, c'est ce qu'il y a vraiment dans la rivière, ce qui inclut donc des pollutions venant du milieu agricole, des pollutions venant du milieu privé et aussi le résultat des déversements, en cas de pluies abondantes, dans les réseaux d'égouts municipaux qui ont des décharges au moment de pluies excessives.

2420 **M. MICHEL PATOINE :**

C'est exact. Et en plus, la partie du phosphore qui n'est pas enlevée par les systèmes de déphosphatation parce que l'efficacité n'est pas de 100 %.

2425 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Non. Très bien.

2430 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

2435 **M. YVES GATIEN :**

Ça va, merci.

2440 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Jacques Corriveau, qui est producteur agricole. Bonjour, monsieur Corriveau!

2445 **M. JACQUES CORRIVEAU :**

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires et tous les participants à cette réunion.

2450 Bon, ma première question, ce serait peut-être au niveau de la Santé et Services sociaux, les interventions de monsieur Lévesque. Il a parlé à un moment donné que les puits... on a parlé des tests qui sont faits sur les puits. Les puits municipaux, on sait qu'ils ont des tests réguliers qui se font. Et je pense que dans la région, on a parlé qu'il y avait... il a parlé aussi qu'il y avait une proportion importante des réseaux municipaux qui n'avaient à peu près aucun traitement ou même pas les compétences pour les suivre.

2455 Mais il a parlé surtout des puits... quand il a parlé, pour moi, des puits individuels, en tout cas, j'ai eu l'impression, il a parlé à un moment donné d'excès d'azote et de phosphore. Ça m'a semblé, à un moment donné, il a parlé de certains puits. Mais quand on parle d'azote et de phosphore dans les puits individuels, en tout cas, j'ai eu de la difficulté à savoir, à essayer de saisir combien il pouvait y en avoir et quelle proportion il pouvait y avoir. Je ne sais pas, là, s'il y

2460 a certaines données...

LA PRÉSIDENTE :

Combien il y a de puits industriels et combien seraient contaminés?

2465 **M. JACQUES CORRIVEAU :**

2470 Individuels. Quand on parle de puits individuels, tu sais, à un moment donné c'était les puits individuels, à un moment donné, c'était certains puits. En tout cas, là, pour savoir c'est quoi la proportion et de quelle manière que ça sort, ça.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Lévesque.

2475

M. GUY LÉVESQUE :

Je dirais tout simplement, d'entrée de jeu, que je ne me souviens pas d'avoir parlé d'azote et de phosphore pour les puits individuels. J'ai parlé de contamination aux micro-organismes et nitrates pour les puits individuels.

2480

M. JACQUES CORRIVEAU :

Vous avez parlé d'excès d'azote et de phosphore aussi.

2485

M. GUY LÉVESQUE :

Oui, bien, pour l'ensemble des... surtout pour les eaux de surface, pas pour les puits individuels. En tout cas...

2490

M. JACQUES CORRIVEAU :

En tout cas...

2495

M. GUY LÉVESQUE :

... si j'ai laissé croire ça, c'est inexact. Mais pour les puits individuels, le risque, c'est surtout en termes de contamination microbiologique et de présence de nitrates.

2500

M. JACQUES CORRIVEAU :

Puis au niveau...

LA PRÉSIDENTE :

2505

Est-ce que vous avez détecté dans la région des puits qui étaient contaminés aux nitrates?

M. GUY LÉVESQUE :

2510

C'est une donnée qu'il est très difficile à avoir. En fait, l'estimation de la proportion de la population qui s'alimente des puits individuels ou la proportion de gens qui s'alimentent à des réseaux, tout ça, en fait, c'est une donnée environnementale qui nous vient du ministère de l'Environnement. C'est leur propre bilan à eux autres.

2515

2520 À part des fois où les gens nous appellent eux-mêmes parce qu'ils ont fait faire l'analyse d'un puits, ils ont trouvé quelque chose, puis ils se demandent c'est quoi les risques pour la santé, c'est très difficile d'avoir un nombre de puits qui ont été contaminés. J'imagine qu'il y a des campagnes d'échantillonnage qui pourraient éventuellement être faites ou qui ont été faites, qui pourraient donner un portrait plus juste de la situation. Mais moi, c'est un portrait que je n'ai pas.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2525 Donc, vous n'avez pas de données quantitatives sur l'état des puits individuels dans la région.

M. GUY LÉVESQUE :

2530 Non. Pour l'instant, non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2535 Parce que ce qui est confondant, c'est la fiche que vous avez présentée tantôt. Parce que sur la même fiche, il y avait marqué: *cinq demandes de citoyens depuis 99, puits individuels en milieu rural, de 3,9 à 150 mg/L constatés, et aucun réseau n'a démontré de dépassement+, de sorte que votre...

M. GUY LÉVESQUE :

2540 Ah! peut-être.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2545 ... votre diapo mêlait le municipal et l'individuel. Alors, les puits dont on parle, les cinq demandes de citoyens, ce sont des gens qui ont fait analyser leur puits et qui ont eu des problèmes et qui vous ont contactés.

M. GUY LÉVESQUE :

2550 Exact.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2555 D'accord. Donc, vous n'avez pas de suivi particulier à l'égard des puits individuels dans la région?

M. GUY LÉVESQUE :

2560 Il n'y a pas de suivi. À l'heure actuelle, il n'y a pas de suivi individuel. De toute façon, ils ne sont pas répertoriés nécessairement.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2565 D'accord.

M. GUY LÉVESQUE :

2570 C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2575 Est-ce que vous avez des campagnes de sensibilisation auprès de la population? On parle de 25 % de la population qui est alimentée par des puits individuels, est-ce que vous avez des campagnes de sensibilisation là-dessus?

M. GUY LÉVESQUE :

2580 Mettons, parlons des nitrates, par exemple, parce que en tout cas je pense que c'est une problématique importante en termes de puits individuels, en milieu rural. Il y a eu des campagnes, en tout cas, si je me souviens, dans les années passées auprès des détenteurs de puits individuels et nous...

2585 Bien, justement, quand on reçoit des demandes comme ça... en fait, on ne va pas les chercher. Il n'y a pas de mesures, je dirais, actives de recherche de puits contaminés. C'est des gens qui nous appellent et qui demandent des informations sur la santé.

2590 À ce moment-là, ce qui arrive souvent, c'est que l'information est transmise et on essaie quand même d'aller un peu plus large que les demandeurs, en fait. En tout cas, c'est arrivé dans un cas, pas ici au niveau de la région Centre-du-Québec, d'y aller plus au niveau de la municipalité en termes d'information sur cette problématique.

2595 Et comme les nitrates touchent une population très précise, qui est surtout au niveau des jeunes enfants, à ce moment-là, ce qu'on a fait aussi, en collaboration avec le CLSC de cette région-là, on a distribué -- on a informé, première des choses, et on a distribué l'information aux infirmières visiteuses ou à celles qui donnaient les cours prénataux, par

exemple, qui justement visait très précisément cette clientèle-là. Ça fait que je pense que c'est une bonne façon de les rejoindre.

2600 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Alors, au ministère de l'Environnement, je pense que vous êtes actifs aussi au niveau des puits individuels et des études en cours. Vous pouvez nous en dire un mot, s'il vous plaît?

2605 **M. PIERRE FORTIN :**

Monsieur Lévesque va vous parler de l'étude dans les sept bassins versants.

M. SERGE LÉVESQUE :

2610

Je pense que mon homonyme de la santé en avait glissé mot aussi tout à l'heure, mais il est peut-être bon de rappeler qu'il y a une importante étude sur la qualité de l'eau potable qui se déroule, depuis le printemps dernier, dans 159 municipalités du Québec, dont sur sept bassins versants, dont le bassin de la rivière Nicolet pour notre région.

2615

Cette étude-là est menée conjointement par le ministère de l'Environnement, le MAPAQ, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que l'Institut national de santé publique. Elle a pour but de documenter les risques pour l'environnement et pour la santé potentiellement associés aux productions animales intensives. Les paramètres mesurés sont les nitrites-nitrates, les bactéries, escherichia coli et entérocoque, ainsi que les virus de type coliphage.

2620

Les résultats seront rendus publics au printemps. Je ne sais pas quand est-ce que commence le printemps exactement, mais bientôt.

2625 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

On a eu déjà des résultats préliminaires qui nous ont été donnés dans l'audience, qui sont dans les transcriptions.

2630

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur?

M. JACQUES CORRIVEAU :

2635

Bien, moi, je pense, en tout cas, c'est que moi, la question, de la manière que je la perçois, c'est qu'il ne faut peut-être pas sauter aux conclusions avant d'avoir fait l'étude. L'étude est en cours, je pense.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2640

Je comprends, mais en santé publique, on ne peut pas prendre de chance.

M. JACQUES CORRIVEAU :

Non, on ne peut pas prendre de chance.

2645

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et s'il y a une inquiétude, c'est important.

2650

M. JACQUES CORRIVEAU :

Mais nous autres, on est tous approvisionnés, la majorité de nous autres sont approvisionnés par des puits individuels, les producteurs.

2655

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et raison de plus pour y voir.

M. JACQUES CORRIVEAU :

2660

Et dans certains cas, il y a des réseaux dans certaines municipalités. Mais je pense qu'il y a des réseaux qui sont établis depuis plusieurs années et, souvent, ce n'était pas à cause de la contamination mais souvent à cause de la qualité de l'eau. La dureté, ce n'est pas nécessairement de la contamination.

2665

Je pense qu'il est sûr qu'il y a des risques, mais le principe de précaution dont monsieur Lévesque a parlé beaucoup, on peut parler beaucoup de principe de précaution mais, à un moment donné, la précaution, moi, à soir, j'aurais peut-être été mieux de rester chez nous par précaution, puis à cause des risques que je courais sur la route ou tout ça.

2670

Ça fait que disons qu'il faut tout de même le principe de précaution s'en servir, mais il faut prendre certaines précautions, mais avoir une certaine base pour s'en servir. Parce que précaution, c'est précaution, mais à un moment donné, il ne faut pas exagérer non plus autant d'un bord comme de l'autre.

2675

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marquis, vous avez une question?

2680

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Non, ça va.

LA PRÉSIDENTE :

2685

Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2690

Je voudrais revenir un peu sur les puits. Les plaintes que vous avez reçues par rapport à des puits, est-ce que dans la région, vous y donnez suite, soit vous-même ou le ministère de l'Environnement, en termes d'aller vérifier quelles sont les sources possibles de ces contaminations-là?

2695

Parce qu'on a vu dans d'autres régions que même des puits individuels en milieu rural pouvaient être contaminés pour toutes sortes de raisons, y compris quelques fois les fosses septiques de la personne même qui a un puits. Alors, il est toujours intéressant de voir s'il y a un suivi de ce côté-là.

2700

Alors, est-ce que dans la région, quand vous avez des plaintes, vous faites un tel suivi pour essayer d'identifier la source de la contamination?

M. GUY LÉVESQUE :

2705

Tout à fait. D'ailleurs, j'ai indiqué tout à l'heure que... en tout cas, j'ai pris surtout l'exemple des nitrates, mais ça peut s'appliquer aussi dans d'autres exemples.

2710

Si on parle de puits individuels, c'est ça, quand il y a des plaintes ou les gens se posent des questions sur les risques à la santé parce qu'ils ont fait faire des analyses, ils ont trouvé certaines choses, en fait, ce que je disais, notre première mission, c'est d'informer les gens sur les risques à la santé. Mais la deuxième, en tout cas, la deuxième chose qu'on fait, c'est qu'on, comme je disais, on les guide, en fait, vers la recherche de causes et la solution des problèmes. C'est ça.

2715

Puis effectivement, c'est fort possible que ça peut être la fosse septique. Ça peut être fort possible que ça soit les engrais sur le terrain même. Ça peut être fort possible aussi que ce soit autre chose. Puis autre chose, des fois, ça peut être la production animale aussi ou la production agricole en général autour.

2720

Puis ce que j'ai dit tantôt aussi, c'est qu'on n'est pas seul à travailler là-dedans. C'est que de toute façon, nous, notre champ d'action à un moment donné, il est limité. On a une certaine responsabilité, alors que d'autres ont d'autres responsabilités. Quand c'est des puits individuels, on les dirige vers la municipalité qui peut vérifier si la conformité de la fosse septique, tout ça, est correcte.

2725

Si on arrive, en fait, à éliminer certaines causes proches de soi ou qui dépendent de soi, à ce moment-là, les causes sont à chercher ailleurs. Là, si on les cherche ailleurs, bon, il y a d'autres intervenants qui peuvent nous aider. C'est ça.

2730 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Toujours dans ce même filon-là des puits contaminés aux nitrates, vous avez mentionné que ce type de contamination peut amener une maladie chez les enfants, qu'on appelle communément *les bébés bleus+.

2735

Est-ce qu'une telle maladie, une telle occurrence, c'est de déclaration obligatoire ou si ça ne l'est pas, de toute manière, est-ce que s'il y avait des cas comme ceux-là au département de santé, vous en seriez informés? Et, à votre connaissance, est-ce qu'il y a déjà eu un tel cas ou de tels cas dans la région, ici?

2740

M. GUY LÉVESQUE :

Mon Dieu! est-ce que c'est déclaration obligatoire, je ne saurais le dire. Mais c'est une maladie, je pense, suffisamment importante pour que si jamais il y avait quelque chose qui se passait, qu'elle nous serait déclarée. Maintenant, à ma connaissance, non plus, je ne me souviens pas d'avoir entendu parler d'une déclaration de maladie dans les dernières années.

2745

Est-ce que je répons? Il me semble qu'il y avait une autre partie à votre question?

2750 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Non. C'était de savoir si, à votre connaissance, il y avait eu de tels cas dans la région ici.

2755 **M. GUY LÉVESQUE :**

Non. À ma connaissance, non. Mais ça ne veut pas dire que... il arrive souvent, pour certaines maladies, même si elles sont à déclaration obligatoire, qui passent comme totalement inaperçues parce que les gens, premièrement, les gens ne le savent pas, ils ne consultent pas. Puis deuxièmement, s'ils consultent, elles ne sont pas nécessairement, ce n'est pas 100 % des maladies à déclaration obligatoire qui le sont effectivement, malheureusement.

2760

LA PRÉSIDENTE :

2765 Monsieur Corriveau, vous avez une seconde question?

M. JACQUES CORRIVEAU :

2770 Oui. La deuxième, ce serait encore pour monsieur Lévesque. Il a parlé des effets possibles des odeurs sur la santé. Il a énuméré une série de symptômes possibles. Il a

mentionné, à ce moment-là, que ça pouvait se trouver près des grands sites de production. J'aimerais savoir sa perception et sa définition des grands sites de production porcine.

LA PRÉSIDENTE :

2775

En fait, monsieur Lévesque a parlé d'une étude qui avait été faite dans les environs de grands sites, si je me rappelle bien. D'ailleurs, je voulais savoir quelle était cette étude, et puis ce serait intéressant qu'on puisse la déposer à la Commission.

2780

M. GUY LÉVESQUE :

Je crois que cette étude-là est déjà là, je pense.

LA PRÉSIDENTE :

2785

Oui, c'est déjà déposé? D'accord.

M. GUY LÉVESQUE :

2790

C'est une étude américaine. En fait, quand on parle de grands sites, en termes de définition, je n'ai plus la mémoire en termes de nombre d'unités animales, même si ce n'est pas un concept...

LA PRÉSIDENTE :

2795

Est-ce que c'était une étude américaine ou c'était une...

M. GUY LÉVESQUE :

2800

Oui, une étude américaine, c'est ça. En fait, quand on parle des effets des odeurs, un peu comme j'ai essayé de l'indiquer tout à l'heure, il faut quand même quantifier certaines choses. Quand on parle de grands sites, on ne parle pas d'un épandage sporadique auquel on est soumis, ce n'est pas ça là. C'est que tu es installé à côté, par exemple, d'une station de compostage, parce que c'est arrivé aussi en termes de compostage. En fait, c'est un endroit où il y a une production constante. C'est ça.

2805

2810

Puis si je me souviens bien aussi, dans la région de Lanaudière, il y avait eu de ma collègue de Santé publique là-bas une étude faite auprès de la population environnante pour un site de ce type-là. Je ne sais pas, en termes de dimension, si on pourrait la classer au même niveau que celle des études américaines. Je dirais, ça a peu d'importance. En fait, c'est une odeur à laquelle tu es soumis constamment. Puis les symptômes que j'ai décrits tout à l'heure avaient été aussi répertoriés là-bas. Mais là, il faut voir aussi.

2815 C'est sûr que l'aspect nuisance des odeurs joue. C'est-à-dire qu'on pourrait être soumis à l'année longue à des odeurs, puis développer de l'anxiété, de la dépression, de la colère, mais on pourrait être soumis à un bruit et développer la même chose. C'est ça. Il faut regarder ça.

2820 L'autre niveau, c'est le niveau où une odeur, une mauvaise odeur déclenche des problèmes. Ce n'est pas des intoxications. C'est des réactions physiologiques: la nausée, étourdissement, vomissement. Bon, en tout cas, c'est ça, mais qui ne sont pas des problèmes toxiques reliés à la composition même de l'odeur nécessairement.

2825 Mais il existe des études. Puis entre autres, si je me souviens bien, ma collègue de Lanaudière aussi avait relevé ces symptômes-là qui sont reliés à l'occurrence de mauvaises odeurs, mais je ne dirais pas une fois comme ça, mais je dirais avec, mettons, chronicité.

2830 J'aimerais continuer. Il y a des choses intéressantes qui ont été dites par monsieur Corriveau, puis j'aimerais ça pouvoir faire du chemin là-dessus, si ça ne vous fait rien, juste pour essayer de démêler l'imbroglio de tout à l'heure à propos de l'azote et du phosphore, et des puits, et tout ça. J'ai retrouvé mes deux acétates.

2835 En fait, ce que j'ai dit, j'ai fait au début une espèce de constats généraux de l'eau au Québec qui ont été faits à partir d'études québécoises. Ce n'est pas inventé. Puis ce qui a été tiré de là, c'est que j'ai dit, au niveau des bassins versants à prédominance agricole X là, on parle de l'eau de surface X là, j'ai parlé qu'il y avait une dégradation de la qualité bactériologique de l'eau, de l'amont à l'aval, et des excès en azote et phosphore. Ce que beaucoup de personnes ont dit, je pense, ici ce soir.

2840 Puis j'ai dit aussi qu'en milieu rural, les puits, il y a une forte proportion de puits individuels qui, s'il y a des analyses, qui ont été retrouvés contaminés par des micro-organismes et des nitrates. Là, je ne parle pas d'azote ni de phosphore.

2845 L'autre chose. Quand on parlait de l'intervention de Santé publique, on parlait de l'intervention, bon, cinq demandes des citoyens, puis bon, tout ça, puis ensuite on parlait des réseaux, en fait, on parlait des nitrates à ce moment-là strictement.

2850 Et pour continuer sur l'histoire du principe de précaution, le principe de précaution, il ne joue pas seulement dans un sens. Le principe de précaution, ça dit que: *en cas de risque de dommages graves et irréversibles.+ Puis on considère, en tout cas, l'analyse qu'on en fait, c'est qu'il y a un potentiel de risque assez important pour qu'on puisse l'évoquer, à mon avis, en ce qui concerne la production animale. Comme je vous ai dit, c'est assez difficile de départager qu'est-ce qui est de l'animal et qu'est-ce qui revient simplement au porc. Mais, en tout cas, bon.

2855

2860 Quand il y a un risque de dommages graves ou irréversibles. Bon, l'absence de certitude scientifique ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement et à protéger la population. Ce n'est pas parce qu'on ne voit pas des gens qui sont malades -- si on considère que le risque est assez important, que le potentiel de risque est assez important, il faut faire quelque chose. C'est ça.

2865 Par contre, ça joue aussi dans l'autre sens. Ça ne veut pas dire non plus qu'il faille attendre d'être scientifiquement certain du caractère inoffensif d'une activité avant de la permettre. Ça veut dire qu'il ne faut pas qu'on soit 100 % sûr que vraiment il n'y a rien qui va se passer, qu'il n'y aura aucun impact sur la santé, pour continuer ou faire quelque chose.

2870 Ça fait que je pense que, d'un bord ou de l'autre, je pense que ça peut s'équivaloir et puis chacun y trouve son compte.

LA PRÉSIDENTE :

Mais de toute façon, c'est un principe qu'en santé publique, vous préconisez.

2875 **M. GUY LÉVESQUE :**

Ah! c'est un principe, absolument.

M. JACQUES CORRIVEAU :

2880 Il est sûr que c'est un principe qui est important, mais actuellement, les audiences qui se font, c'est exactement, c'est exactement pourquoi les audiences se font actuellement. Et je pense que les conclusions, il ne faut peut-être pas les tirer.

2885 Mais je n'ai pas eu ma réponse à ma deuxième question. Quand on parlait d'entreprise, de volume d'entreprise, c'est quoi la perception quand vous parlez...

LA PRÉSIDENTE :

2890 Il nous a dit qu'il n'avait pas l'information.

Mais vous faisiez référence à l'étude qui est déposée?

2895 **M. GUY LÉVESQUE :**

Absolument.

LA PRÉSIDENTE :

2900 Donc, il faudrait voir dans l'étude qui est déjà déposée sur le site de la Commission.

M. JACQUES CORRIVEAU :

Parce que vous avez parlé aussi de...

2905

LA PRÉSIDENTE :

Comme me dit mon collègue, ce sont des très grandes entreprises.

2910

M. JACQUES CORRIVEAU :

Mais je pense que ce n'est pas ce qu'on appelle des méga-entreprises, ici, là. C'est ça que j'aimerais savoir. Je pense que ce n'est pas de l'ordre de ce qu'on parle ici d'entreprises, ici, là.

2915

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et ça dépend ce que vous, vous appelez méga-entreprises.

2920

LA PRÉSIDENTE :

Oui, qu'est-ce que c'est?

M. JACQUES CORRIVEAU :

2925

Bien, ce qu'on appelle méga-entreprises ici, là, dans...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2930

Ce que vous, vous appelez méga-entreprises.

M. JACQUES CORRIVEAU :

2935

Bien, des méga-entreprises, bien, moi, je n'en vois pas. Parce que ce qu'on entend dire par méga-entreprise, la plupart du temps, c'est une entreprise que deux personnes peuvent faire tourner. Quand on parle 100 unités animales porc, c'est à peu près ce qu'un homme, ce que deux hommes peuvent faire virer. Ça fait que l'entreprise de deux personnes...

LA PRÉSIDENTE :

2940

Pour vous, c'est une méga?

M. JACQUES CORRIVEAU :

2945 Pour moi, c'en est pas une méga-entreprise. Je vous dis que pour certains, c'est ça. Ça fait qu'à un moment donné, il faut faire le discernement. L'entreprise qu'il y a deux personnes qui vivent dessus, moi, que ce soit dans n'importe quel domaine, j'ai de la misère à appeler ça une méga-entreprise. Et vous avez parlé...

2950 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur, juste un petit moment, monsieur Corriveau.
Monsieur Marquis?

2955 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'est-à-dire que de nos analystes, j'ai obtenu l'information, c'est SANTÉ-5, si vous voulez aller vérifier dans les documents la référence que mentionnait monsieur Lévesque.

2960 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est sous la cote SANTÉ-5. Ça va?

M. JACQUES CORRIVEAU :

2965 C'est parce qu'il a parlé aussi de... il a parlé à un moment donné, là, vous avez laissé entrevoir quand on parle d'odeurs, à un moment donné, c'est un peu... puis vous aviez mentionné on pouvait parler un peu d'un phénomène psychosocial. Puis c'est peut-être la question: est-ce que ça pourrait devenir une psychose sociale à un moment donné?

2970

LA PRÉSIDENTE :

Les odeurs?
Monsieur Lévesque?

2975

M. GUY LÉVESQUE :

J'aurais tendance à être un peu frondeur et dire: probablement que s'il n'y avait pas la question des odeurs et de la psychose que ça crée, on ne serait peut-être pas ici, ce soir.

2980

M. JACQUES CORRIVEAU :

Oui.

2985

M. GUY LÉVESQUE :

C'est un réel problème.

M. JACQUES CORRIVEAU :

2990

Mais il reste que, comme j'entendais dernièrement le patriarche de la famille Therrien, cette année, disait que: *C'est bon dans les campagnes de sentir les petites fleurs, le bon foin+, puis tout ça, mais des fois, ça prend des odeurs un peu différentes pour les faire pousser.

2995

M. GUY LÉVESQUE :

Je suis tout à fait d'accord avec ça.

3000

Mais, en fait, je veux juste ramener à la définition de la santé que j'ai donnée au tout début. La santé, ce n'est pas seulement une absence de maladie. La santé, c'est un bien-être physique, c'est un bien-être psychologique, c'est un bien-être social et communautaire.

3005

À l'évidence, dans ce qui nous amène ici ce soir, il y a probablement un ou quelques aspects de cette définition-là qui ne fonctionne pas. Il y a probablement quelque chose à régler.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Lévesque.

3010

Monsieur Louis Lacroix, qui est étudiant en agriculture et membre de la relève agricole.

M. LOUIS LACROIX :

3015

Alors, bon, comme vous avez spécifié, je crois, je suis membre de la relève.

3020

Ma première question est concernant le portrait économique du secteur bioalimentaire dans la région mais aussi à l'échelle de la province. Parce qu'on sait qu'au niveau de la production porcine, on a des problèmes. Une des causes finalement probables de la pollution, c'est la concentration des entreprises sous le modèle intégration verticale. Bon, je crois que les membres de la Commission sont un petit peu informés de ça.

3025

En tout cas, moi, je trouvais qu'il y avait un oubli dans le portrait, c'est-à-dire c'est l'intégration en aval de la production, qui est l'intégration quant à la distribution soit dans la restauration ou dans les supermarchés, quand on sait, par exemple, que 90 % des ventes en supermarché sont regroupées dans trois ou quatre grandes entreprises, et aussi quand on sait qu'une chaîne de restauration comme Saint-Hubert, que vous avez passé devant probablement si vous êtes arrivés par la 20, prend ses côtelettes de porc du Danemark.

3030 Là où je veux en venir, c'est que moi, je pense... parce que souvent, ce qu'on voit dans
l'intégration verticale, c'est que le marché qui est privilégié, c'est le marché asiatique
d'exportation, qui est un vaste marché. Donc, pour fournir ça, il faut produire beaucoup de
3035 porcs. Et pourquoi qu'on a privilégié ça? Je pense que c'est parce qu'on a de la difficulté à avoir
accès à notre marché local, qui est complètement finalement monopolisé par des grandes
entreprises de distribution au niveau des supermarchés et aussi par des chaînes d'alimentation
au niveau de la restauration.

 Alors, je me demandais si, au MAPAQ, il y a des études qui avaient été faites là-
dessus.

3040

LA PRÉSIDENTE :

 Monsieur Sanfaçon.

3045

M. DENIS SANFAÇON :

 Merci, madame la présidente. Bon, peut-être parler un petit peu, d'abord établir peut-
être certains faits. Le marché d'exportation pour le porc québécois est essentiellement un
marché américain. Le deuxième, c'est le Japon, mais très, très loin derrière. Et il y a environ
3050 70 pays dans lesquels on retrouve du porc québécois. On retrouve sur les tablettes...

LA PRÉSIDENTE :

3055 Excusez-moi. Juste pour information, monsieur, c'est quelle proportion qui est exportée aux États-Unis?

M. DENIS SANFAÇON :

3060 Environ 40 % de la production porcine totale est exportée, dont je pense c'est, je ne me souviens plus exactement des chiffres, mais quelque chose comme 70 % aux États-Unis ou 80 %. Et quand je parle d'exportation, je parle en dehors des frontières du Canada.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3065 Je vais vous demander une précision parce que souvent beaucoup de confusion provient de ça. Si on mesure les exportations en termes de volume physique vers les États-Unis et vers le Japon, ça donne quelque chose. Si on mesure les exportations en termes de valeur des exportations aux États-Unis et au Japon, ça donne une chose complètement différente.

3070 Alors, ma question, c'est: est-ce que votre chiffre que vous venez de nous donner ne se réfère pas aux exportations, à ce moment-là, en termes de volume physique, tonnage?

M. DENIS SANFAÇON :

3075 Madame la présidente, effectivement, je parle de volume physique et la valeur dépend beaucoup des pièces, des parties que l'on exporte. Il y a des parties dont la valeur... parce qu'on n'exporte pas de porcs vivants. On exporte des parties de carcasse sur des marchés qui ont certaines préférences pour des parties plus ou moins nobles, avec des coûts à l'avenant évidemment, des prix à l'avenant.

3080 Alors, ceci étant dit, la valeur des exportations est d'environ de 809 M\$, l'année passée. Et ça représente quelque chose comme 24 % de l'ensemble des exportations de bioalimentaire québécoises pour le porc.

3085 La question de l'approvisionnement. Évidemment, le porc est un marché ouvert. Et ça, c'est depuis 1972, depuis la signature d'accords commerciaux par le Canada. Et donc, il y a du porc qui entre d'autres pays, qu'on peut retrouver sur les tablettes des marchands québécois, et même dans les restaurations, comme on l'a mentionné. On trouve du bacon américain, on retrouve des longes aussi congelées qui viennent de l'extérieur. Des côtelettes, on en a parlé.

3090 Alors, les chaînes s'approvisionnent où elles désirent s'approvisionner. De façon générale, l'approvisionnement est cependant de grande majorité locale.

LA PRÉSIDENTE :

3095

Ça répond à votre question, monsieur Lacroix?

M. LOUIS LACROIX :

3100 Oui. Mais en complément à la question, est-ce que le marché local serait capable d'absorber la production de porcs québécois?

LA PRÉSIDENTE :

3105 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3110 Sans avoir de chiffres présentement pour fournir directement, de toute évidence, nos exportations de porcs excèdent nos importations de porcs.

M. LOUIS LACROIX :

3115 D'accord. Ma deuxième question. Bon, notre devise à la relève, c'est *De l'école à la terre*. Alors, c'est vraiment sur le volet formation, finalement, que ça se donne, formation et recherche. On a parlé de vitrines en recherche. Puis en tout cas, je me demandais, là, parce qu'on sait qu'il n'y a pas de DEC en tant que tel qui se donne en production porcine. On sait qu'il y a un DEP qui se donne mais, en tant que tel, il n'y a pas de DEC, il n'y pas de niveau de formation collégiale qui se donne spécifiquement en production porcine. En tout cas, moi, je
3120 n'en connais pas.

Puis en tout cas, ma question, c'est à savoir s'il y avait en cours d'élaboration des projets de recherche vaste, entre autres pour trouver des méthodes d'entreposage du fumier qui seraient plus stables que finalement le lisier. Parce qu'on accuse souvent le lisier d'être instable dû à son état liquide.
3125

Puis aussi, bon, qu'est-ce qu'on fait avec les fosses qui sont déjà faites? Parce qu'on sait qu'il y a des recherches qui sont faites, qui sont menées par des producteurs privés aidés par des organismes de subvention. Mais est-ce qu'il y a des programmes de recherche publique dans l'adaptation des structures d'entreposage, déjà présente.
3130

C'était ma question. Je ne sais pas si elle claire?

LA PRÉSIDENTE :

3135

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3140

Merci, madame la présidente. D'abord, la question des projets de recherche, il y a plusieurs projets de recherche en cours présentement qui touchent divers aspects de la question agroenvironnementale au niveau de la production porcine. On a fait état déjà d'un certain nombre de projets. L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement notamment est très active dans ces recherches-là.

3145

Et peut-être à titre de référence, consulter le site de l'IRDA, donc *www.irda.qc.ca*, vous allez avoir une belle grande liste de projets de recherche qui touchent à la fois les questions de séparation physico-chimique de lisier, de traitement de fumier, de traitement de lisier, de compostage, de réduction des émissions gazeuses et odorantes des porcheries par l'optimisation des différents matériaux, de réduction des odeurs et même toutes les questions reliées à l'épandage des lisiers. Enfin, les recherches sont très vastes sur la question agroenvironnementale dans ces divers aspects.

3150

L'autre partie de la question, que j'ai oubliée...

3155

M. LOUIS LACROIX :

C'était la formation.

3160

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que dans les projets de recherche, certains font en sorte qu'on conserve, par exemple, la fosse qui est déjà construite? Est-ce qu'on est capable d'intégrer des projets de traitement de lisier, tout en conservant les équipements déjà en place sur la ferme?

3165

M. DENIS SANFAÇON :

Merci, madame la présidente. Habituellement, dépendant des procédés de traitement, certains peuvent se faire directement à partir de la préfosse; d'autres vont nécessiter quand même de l'entreposage. Supposons une simple séparation mécanique, où on va avoir une fraction du lisier qui est plus liquide va avoir besoin quand même de sa structure d'entreposage pour être entreposée, alors que la fraction solide va nécessiter une autre forme d'entreposage.

3170

Alors, effectivement, dans les projets de vitrines technologiques et les projets de recherche, l'optimisation des structures en place, c'est la première chose qui doit être prise en compte évidemment si on veut avoir quelque chose dont le rapport coût/bénéfice est intéressant.

3175

3180 Et finalement, peut-être les instituts de technologie agroalimentaire et les Cégeps donnent des cours en production porcine. Et il y a aussi des porcheries écoles qui existent. Mais ça, on pourrait donner plus d'informations plus particulières, si besoin est.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3185 Est-ce qu'un DEC se donne? Est-ce que le diplôme d'étude collégial se donne? Parce que monsieur, dans son intervention, d'abord a dit qu'à sa connaissance, il existe des DEP, mais pas de DEC en production porcine.

M. DENIS SANFAÇON :

3190 Je ne suis pas au courant des niveaux de diplôme. Je sais que les instituts de technologie agroalimentaire, c'est de niveau collégial. Maintenant, est-ce qu'on appelle ça un DEC? Il faudrait vérifier avec les instituts qui donnent le cours.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3195 Il faudrait vérifier.

LA PRÉSIDENTE :

3200 Monsieur pourrait s'informer.

M. DENIS SANFAÇON:

3205 Il n'y en a pas à qu'on me dit.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Il n'y en a pas.

3210 **M. DENIS SANFAÇON :**

Il n'y en a pas.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3215

Vous avez raison.

LA PRÉSIDENTE :

3220

Merci, monsieur Lacroix.

M. LOUIS LACROIX :

3225

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Marc Faucher, qui est du Syndicat de la relève Centre-du-Québec.

3230

M. MARC FAUCHER :

3235

Bonjour! Comme vous le savez, le nombre de fermes diminue au Québec. Ce qui me vient en tête, c'est que c'est de plus en plus difficile pour un jeune de s'établir en production. C'est facile à identifier. Il y a plusieurs barrières à ça. C'est très facile. Juste un actif moyen d'une ferme, ça vaut 1 M\$. Avec le nombre de règlements au niveau environnemental ou municipaux, il y en a un puis un autre. Le fonds de terre qui n'arrête pas de monter. Ou comme dans la région, ici, c'est la disponibilité qui fait aussi que ça monte, c'est la loi de l'offre et de la demande.

3240

Moi, je voulais savoir c'est quoi l'avenir des jeunes en agriculture environnementale toujours plus sévère et toujours plus coûteuse.

LA PRÉSIDENTE :

3245

Est-ce qu'il y a de l'avenir encore pour les jeunes agriculteurs?

M. DENIS SANFAÇON :

3250

Merci, madame la présidente. Je dirais oui. Et l'affirmation est basée aussi sur un article tout récent, notamment dont on peut prendre connaissance dans *Le Coopérateur* et qui fait état du défi que constitue la relève pour l'ensemble des entreprises au Canada et de la place assez privilégiée que le Québec occupe dans les aides qu'il fournit à la relève, malgré les difficultés qu'on peut encore rencontrer.

3255

Peut-être mentionner d'abord au niveau du ministère puis peut-être au niveau de La Financière ce qui peut être disponible pour la relève, pour aider les jeunes à partir. Au niveau du ministère, on a évidemment un réseau de conseillers régionaux en relève dans chacune des

3260 directions régionales qui permet d'accompagner les jeunes dans leur projet de relève. On a aussi un support pour la mise en place des CREA, les centres régionaux d'établissement en agriculture, il y a des conseillers qui accompagnent les agriculteurs dans leur planification de transfert. Il y a aussi au niveau de La Financière agricole.

3265 Et rappeler peut-être la Politique d'intégration des jeunes en agriculture à la suite du Sommet sur la jeunesse, où 1 M\$ a été accordé au ministère pour travailler de concert avec les représentants de la relève agricole à l'amélioration des connaissances. Et le rapport va être disponible probablement à l'automne 2003.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3270 Est-ce que vous affirmez qu'au Québec, on traite bien la relève agricole par rapport au reste du Canada? C'est bien ça que j'ai compris, d'après l'article que vous citez?

M. DENIS SANFAÇON :

3275 Merci, madame la présidente. Une étude menée à l'Université Laval par monsieur Jacques Tondreau, Diane Parent et Jean-Philippe Perrier, qui analyse la situation au Québec, au Canada, aux États-Unis et en Europe. Et il y a aussi la Conférence nationale sur le transfert de la ferme familiale qui s'est tenue en mai dernier à Winnipeg. Et c'est un petit peu à partir de ça qu'on indique quand même que le Québec se démarque assez bien de ce côté-là. Dans les
3280 circonstances, évidemment, toutes comparaisons vont être boiteuses par ailleurs.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3285 C'est parce que monsieur vient avec une inquiétude et on lui répond: *Réjouis-toi, ça va bien ici.+

M. DENIS SANFAÇON :

3290 Le Québec est la seule province à offrir une subvention à l'établissement sur le continent pour les jeunes qui souhaitent s'engager en agriculture. Par exemple, ce que je veux dire, c'est que c'est difficile, mais le Québec se démarque par ses aides par rapport aux autres, rendant une situation difficile moins difficile.

LA PRÉSIDENTE :

3295

Est-ce que je pourrais demander aux gens de cesser de chuchoter parce que ça fait un bruit de fond qui finit par être stressant.

3300

Monsieur Robitaille, La Financière agricole, on a eu l'occasion de l'entendre à des programmes de financement pour la relève.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3305

Oui, madame la présidente, effectivement. Et peut-être pour rajouter quelques extraits du texte dont monsieur Sanfaçon fait état et qui est tiré du *Coopérateur*, qui est signé par madame Suzanne Dion, un des titres, c'est *Quand on se compare, on se console... beaucoup*. Et un peu plus loin dans son article, il y a un autre titre qui dit *Quand on se compare, on se désole... un peu*.

3310

Mais malgré tout ça, je pense que notre participant connaît très bien les programmes d'aide existants à la relève, qu'on parle de l'aide à l'établissement qui est reliée à la formation, qu'on parle des taux d'intérêt qui sont protégés pendant les cinq premières années sur le premier 250 000 \$ emprunté, qu'on parle de rabais de cotisation à l'ASRA et du double de la contribution de La Financière dans le cadre du CSRA pour les premières années de l'établissement.

3315

Outre ça, en mai dernier s'est mis en branle un groupe de travail, qui a comme mandat de revoir l'ensemble des mesures d'aide destinée à la relève. Ce groupe de travail là, il y a des représentants de la Fédération de la relève, de l'Union des producteurs agricoles et de La Financière.

3320

Et comme de toile de fond, on s'est donné finalement cinq préoccupations, qui est: de maintenir le nombre de fermes à dimension humaine; c'est de favoriser l'accès à la profession; c'est de favoriser le démarrage et surtout le transfert; de favoriser aussi la diversification tout en favorisant et en encourageant la formation agricole. Et ce groupe de travail là est à préparer une proposition qui on devrait sous peu en connaître le contenu et évidemment que les groupes de relève seront invités à se pencher sur cette proposition-là.

3325

3330

Et notre objectif comme organisation, c'est que dès le printemps, on parle de peut-être mai, juin 2003, on sera en mesure de mettre en application une nouvelle approche quant à l'aide à la relève.

LA PRÉSIDENTE :

3335

Vous n'oubliez pas la Commission?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Absolument. Et ça nous fera plaisir, madame la présidente, de vous transmettre le contenu des documents qui seront produits à cette occasion-là.

3340

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Monsieur Dumais.

3345

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Madame la présidente, toutes ces informations sont intéressantes et, je pense, correspondent à une réalité. Mais si on revient un peu à la préoccupation de notre intervenant, dans sa question, il nous disait: est-ce qu'avec la multiplication des règlements de type environnemental ou autres, l'évolution du prix des terres, la valeur des exploitations qui avoisine 1 M\$, est-ce que la relève n'est pas toujours plus difficile?

3350

Or, j'aurais envie de demander aux personnes de l'Environnement la chose suivante. On a beaucoup entendu parler que le nouveau règlement, avec le fait qu'il impliquait pour les entreprises de détenir plus de terres pour épandre le lisier, tout ça a eu un impact difficile à mesurer, mais sans doute très réel sur le prix des terres.

3355

Alors, est-ce que, quand le gouvernement a adopté ce nouveau Règlement sur les exploitations agricoles, a été effectuée une analyse d'impact de l'adoption d'un tel règlement? Et en particulier, est-ce que quand on ferait des nouveaux règlements et des analyses d'impact, est-ce qu'on mesurerait des phénomènes comme l'impact sur la relève, par exemple?

3360

Alors, je pense que c'est un peu le sens de la question qui nous était posée également.

3365

M. PIERRE FORTIN :

Il y a plusieurs éléments dans votre question. Tout d'abord, le ministère a fait une étude d'impact sur une modernisation du RRPOA. Dans cette étude d'impact du RRPOA, on y mentionne X et d'ailleurs, ça a été déposé ici, à la Commission X de mémoire, on compare la situation qui prévalait au moment où le règlement, le RRPOA, fonctionnait et la situation qui allait prévaloir avec la mise en place du nouveau règlement.

3370

Évidemment, si on se déplace dans le temps et on revient à la situation où, dans le RRPOA, il y avait un mécanisme de bascule qui faisait en sorte que des municipalités tombaient en surplus au fur et à mesure qu'il y avait une expansion de la production et que la quantité de phosphore faisait en sorte que la quantité de phosphore excédait la capacité des plantes à l'absorber, donc, inévitablement, si on compare les deux règlements, il y avait un effet de pression, c'est sûr, sur la disponibilité des terres.

3375

3380

3385 Quel aurait été le résultat à ce moment-ci si le règlement avait continué? Est-ce que nous aurions eu 300 municipalités, 350 municipalités en surplus? On ne le sait pas. Donc, ça aurait eu un effet quand même sur la disponibilité des terres. Ce que le nouveau règlement a fait, lui, c'est qu'il a mis en place un certain nombre de municipalités en surplus et il l'a figé dans le temps.

3390 C'est sûr que l'augmentation des prix des terres, il n'y a pas juste l'effet de la réglementation qui joue dans l'effet de l'augmentation des prix des terres. D'ailleurs, mon collègue de la Direction des études économiques chez nous a fait une présentation à Montréal en atelier sur cette problématique-là. Il a déposé son analyse. Il a fait une présentation.

3395 Qu'est-ce que je pourrais aussi vous dire de plus? Votre question, déjà, était l'effet de la réglementation du prix des terres. Donc, dans le fond, quand on compare qu'est-ce que le nouveau règlement amène sur l'augmentation des prix des terres, bien, là, c'est un dans l'autre; c'est règlement pour règlement. Et règlement pour règlement, si le nouveau n'avait pas été adopté, bien, là, l'effet de la pression aurait été similaire.

LA PRÉSIDENTE :

3400 Monsieur Faucher.

M. MARC FAUCHER :

3405 Ma deuxième question, c'est est-ce que la Commission développera un modèle de production particulier pour les jeunes qui souhaitent s'établir en production porcine? Est-ce que vous allez en tenir compte particulièrement?

LA PRÉSIDENTE :

3410 C'est une problématique dont on va tenir compte, puisqu'elle a été soulevée à plusieurs moments au cours de cette consultation publique. Donc, ce n'est pas un sujet qu'on va écarter de notre réflexion.

M. MARC FAUCHER :

3415 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

3420 Maintenant, vous dire maintenant ce qu'on va recommander, laissez-nous le temps de nous asseoir ensemble.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3425 Si c'est là-dessus que vous voulez avoir de l'effet, il est très important de nous apporter des arguments bien fondés. Parce que c'est sûr qu'on examine l'ensemble des modèles de production et que le phénomène de la jeunesse, c'est un phénomène qui nous intéresse hautement. Mais il ne suffit pas de demander, il faut faire la démonstration de la faisabilité et des moyens qu'on peut mettre en oeuvre pour ça. Et si vous nous convainquez, vous allez vous
3430 rendre service.

LA PRÉSIDENTE :

3435 Et comme vous êtes du Syndicat de la relève, vous êtes bien placé pour défendre les intérêts de la relève.

M. MARC FAUCHER :

3440 J'essaie, j'essaie.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3445 **M. MARC FAUCHER :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3450 Monsieur Denis Bilodeau, qui est producteur agricole et président de l'UPA régionale. Bonsoir, monsieur Bilodeau!

M. DENIS BILODEAU :

3455 Oui, bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires. Alors, je vous remercie de me permettre, moi, de me déplacer. C'est un privilège.

3460 Il y a une question qui avait été soulevée tantôt par les représentants de la santé et que j'aimerais avoir plus d'éclaircissement par rapport à cette situation-là. Je vous fais une petite mise en contexte. C'est un incident, en fait, qui s'est passé dans la région de Bécancour.

3465 Et à un certain moment donné dans les présentations, on faisait allusion à une détérioration du climat social. Et moi, je pense que c'est important, parce qu'autant les producteurs que l'ensemble de la société, on vit à l'intérieur d'un milieu et les gens se côtoient, et je pense que ça fait partie de la vie, ça, d'être bien reçu, bien accepté au niveau de ton milieu.

3470 La situation qui avait été amenée tantôt, c'est par rapport aux cyanobactéries qui sont, en fait, provoquées par le développement, la prolifération des algues bleues. Dans la situation de la rivière Bécancour, j'aimerais avoir plus d'éclaircissement par rapport à cette situation-là. Entre autres, les conditions dans lesquelles on s'est retrouvé l'été passé et qui ont fait en sorte que ça s'est développé, étant donné qu'on était dans une période de sécheresse et où le lit de la rivière a été largement agrandi du fait qu'il passait peu d'eau. Donc, il y a eu des espaces qui ont été libérés par l'eau. Donc, ça a permis aux algues de se développer.

3480 Et en même temps, mais qu'on sortait dans une situation difficile au niveau du développement de la production porcine dans ce secteur-là, du fait qu'il y avait eu deux projets qui avaient été présentés, dont un s'est réalisé et l'autre est en cours de réalisation.

3485 Par rapport à cette situation-là, étant donné que la rivière Bécancour est alimentée à sa tête par le lac William et que déjà, dans les années 1977, 1980, déjà on avait décelé la présence d'algues bleues dans ce secteur-là, dû au fait qu'il y avait une bonne présence de chalets entourant le lac et qu'à ce moment-là, bien, les systèmes d'égouts étaient peu existants, j'aimerais avoir plus d'éclaircissement par rapport à la situation.

3490 À partir du moment qu'un lac comme ça peut être je ne dirais pas nécessairement contaminé, mais où la présence de phosphore, au fil des années, est en excès, combien d'années ça peut prendre pour que ce lac-là devienne à un équilibre acceptable et qu'on ne se retrouve pas dans une situation de cette année? Et en même temps, associé au fait qu'au cours des années, il y a certaines municipalités, au niveau de la rivière, ont amélioré la situation environnementale du fait qu'ils ont géré leur eaux usées.

3495 Donc, est-ce que cette situation-là aurait pu se produire dans les années 80 si on se serait situé dans des mêmes conditions? Et à ce moment-là, on est bien conscients que la production porcine était peu développée. On parlait de 3 000 entreprises en 97, quelque chose comme ça. Et à ce moment-là, on en avait encore moins d'entreprises porcines.

3500 L'association qui se fait automatiquement au niveau de la population du fait que, bon, prolifération d'algues bleues, perception de la population, climat social qui se détériore par rapport au développement de la production porcine, associé directement au développement de

la production porcine, j'aimerais avoir plus d'éclaircissement par rapport à ça. Je m'adresse au ministère de l'Environnement.

3505 **LA PRÉSIDENTE :**

J'avais bien compris que c'était à eux que vous vous adressiez.
Monsieur Fortin?

3510 **M. PIERRE FORTIN :**

Je demanderais peut-être à monsieur Maurice Dumas.

3515 **LA PRÉSIDENTE :**

De faire le point sur ce cas-là.

M. PIERRE FORTIN :

3520 De faire le point là-dessus ici, pour les cyanobactéries ici dans la région. Et si besoin est...

LA PRÉSIDENTE :

3525 Et sur le lac William aussi et la rivière.

M. MAURICE DUMAS :

3530 Madame la présidente, effectivement, il y a eu des problèmes de cyanobactéries dans plusieurs rivières de la région, dont la rivière Bécancour. Pour le lac William, effectivement, on a eu des données. Là, je n'ai pas les données avec moi mais, disons de mémoire, c'est une étude qui date de 98, autour de ça. Il y en a eu d'autres auparavant, effectivement. Il y a des problèmes de cyanobactéries qui remontent effectivement dans les années 77, et il y a un problème de dégradation du lac qui remonte même dans les années 30.

3535

Donc, les causes et tout ça des aboutissants, il est difficile à tout les déterminer. Mais par contre, on sait que pour le lac William spécifiquement, il y a 16 tonnes de phosphore qui arrivent annuellement, selon l'étude dont je vais essayer d'avoir copie pour demain, pour la Commission, et on parle de 2 tonnes de phosphore qui viennent de l'usine d'épuration de la Ville de Black Lake, Thetford-Mines, à cause des surverses. 2 tonnes sur les 16 tonnes, environ.

3540

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3545

M. MAURICE DUMAS :

C'est environ. Et naturellement, il y a des travaux qui vont se faire au niveau de cette municipalité-là pour améliorer justement le rendement de l'usine d'épuration, dont, entre autres, la séparation du système des eaux fluviales du système d'aqueduc. Donc, ça va être déjà un... et il va y avoir aussi une amélioration au niveau de la déphosphoration.

3550

Naturellement, c'est un peu une situation spéciale, le lac William, parce que ça sert un peu, si on peut dire, de bassin biologique, de réacteur biologique, qui ordinairement s'arrêterait là le bloom d'algues. Mais il y a quand même de la pollution diffuse qui se fait le long de la rivière, qui est de différentes d'origines, qui est aussi celle de villégiateurs, celle aussi d'agriculteurs, et il est difficile de mesurer à qui appartient la faute. Moi, je n'ai pas les données en main.

3555

Mais pour le cas du lac William, on a des données plus spécifiques par rapport aux apports qui sont amenés par les chalets ou par les résidences. Ça, je ne les ai pas par coeur, mais je pourrai vous les fournir demain.

3560

LA PRÉSIDENTE :

Mais dans l'étude, vous avez l'information?

3565

M. MAURICE DUMAS :

Oui.

3570

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Est-ce que vous avez eu des poussées d'algues antérieurement dans la rivière Bécancour?

3575

M. MAURICE DUMAS :

Oui. Mais hélas! comme ça fait à peine deux ans que je suis dans la région, je ne peux pas, de mémoire, vous en nommer. Mais il y en avait effectivement auparavant dans la rivière Bécancour.

3580

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3585 Est-ce qu'il y a une migration des cyanobactéries depuis le lac William vers la rivière?
Est-ce que ça migre comme ça?

M. MAURICE DUMAS :

3590 Pas nécessairement. C'est-à-dire, au niveau des études effectivement, mais c'est pas nécessairement. Mais qu'est-ce qui arrive, c'est sûr que la charge de nutriments, elle, se poursuit et il y a une dégradation qui se fait en cours de route. Mais ordinairement, ça devrait être... disons, comme le lac Joseph, qui suit après, devrait être moins affecté par les blooms d'algues. Mais ça n'a pas été le cas cet été.

3595 Il faut dire que la rivière Bécancour a des faibles débits. Il n'y a pas une tête d'eau importante. Il n'y a pas des lacs importants à sa tête, comme la rivière Chaudière, par exemple. Donc, les faibles débits d'eau, puis surtout ceux qu'on a connus cet été, je veux dire, ont entraîné des situations particulières que je ne sais pas si, historiquement, c'était toujours comme ça. Mais on a eu des blooms d'algues aussi dans d'autres rivières de la région, Nicolet, 3600 Nicolet Sud-Ouest, Saint-François et également qui est juste à la bordure, la Yamaska, qui est juste à la bordure de la rivière.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3605 L'étiage de l'été dernier a été sévère dans la rivière?

M. MAURICE DUMAS :

3610 Effectivement. La température de l'eau a été chaude, ce qui favorise les explosions d'algues telles les cyanobactéries.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3615 Mais vous n'êtes pas capable, pour l'instant, de faire le départage d'une responsabilité spécifique de ce qui vient des chalets, de ce qui vient des apports autres, ce qui vient de l'agriculture, ce qui vient de la production porcine.

M. MAURICE DUMAS :

3620 Pour le lac William, il y a...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Pour le lac William, vous l'avez.

3625

M. MAURICE DUMAS :

On l'a davantage. Mais par contre, pour les autres parties de la Bécancour, on ne l'a pas. Il faudrait qu'il y ait un suivi, puis de voir qu'est-ce qui se passe exactement.

3630

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci, ça va.

3635

LA PRÉSIDENTE :

Ça va?

M. DENIS BILODEAU :

3640

Oui. Bien, je pense que ça va suivre? Les informations supplémentaires vont suivre?

LA PRÉSIDENTE :

3645

Oui.

M. DENIS BILODEAU :

Parfait.

3650

LA PRÉSIDENTE :

Vous allez déposer l'étude sur le lac William?

3655

M. MAURICE DUMAS :

Exact.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3660

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3665 Alors, vous allez avoir de l'information dans cette étude. D'accord? Vous avez une autre question, monsieur Bilodeau?

M. DENIS BILODEAU :

3670 Oui, s'il vous plaît. Celle-ci s'adresserait plutôt au ministère de l'Agriculture.

 Il était question, un certain moment donné dans les données statistiques qu'ils nous ont fournies, où on mentionnait que, bon, au fil des années, on reculait de dix ans. On notait qu'il y avait eu une baisse des superficies boisées de 1 % dans la région. Et qu'en même temps, bon,
3675 on disait qu'aujourd'hui, on se retrouve avec à peu près 50 % du territoire boisé, dont 32 % qui est occupé par l'agriculture.

 Ma question est à l'effet qu'au niveau du ministère de l'Agriculture, avec les données que vous avez, et aussi il y aurait une question en supplément par rapport au reboisement, mais
3680 entre autres par rapport à la situation actuelle, est-ce que vous avez l'impression que le territoire où se pratique l'agriculture au Centre-du-Québec, étant donné que c'est tout de même un territoire qui est propice à l'agriculture, on ne se retrouve pas dans un territoire dans les Hautes-Laurentides, on a tout de même une bonne partie de notre territoire qui est dans la vallée du Saint-Laurent, est-ce que vous avez l'impression que le territoire dans la région du Centre-du-
3685 Québec, qui est propice à l'agriculture, est surexploité et qu'on ne peut plus ajouter de superficies en culture?

LA PRÉSIDENTE :

3690 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

 Merci, madame la présidente. D'abord, peut-être commencer à répondre à cette
3695 question en reculant un petit peu dans le temps pour rappeler que, au fil des années et particulièrement depuis la Seconde Guerre mondiale, le territoire agricole global s'est réduit passablement au Québec. Et Statistique Canada rapporte en superficie en culture, excluant les pâturages, tout près de 2,5 millions d'hectares en 1941 contre 1 800 000 hectares, comme on l'a vu. Donc, on a une perte. Et on se souvient que les pâturages étaient encore plus présents à
3700 ce moment-là. Donc, globalement, on passe de 3 à 2 millions. Donc, on a une perte globale sur l'ensemble du territoire agricole.

 La connaissance ici du terrain, mon collègue de la Direction régionale m'indique
3705 qu'effectivement, le potentiel de développement du territoire aux fins de l'agriculture est encore très grand dans la région.

Je ne sais pas si vous voulez plus de précision?

LA PRÉSIDENTE :

3710

Oui.

M. LUC COUTURE :

3715

Effectivement, la proportion du territoire à l'heure actuelle qui est occupée, malgré que la zone verte couvre 96 % du territoire, seulement 30 % et quelque sont utilisés pour l'agriculture. Certes, il y a une partie quand on parle des Appalaches, ce qui est propice à l'agriculture à l'heure actuelle est majoritairement occupé. Le reste sont des érablières qui sont protégées mais qui font aussi partie du territoire agricole. Mais dans la plaine, on a des sols de

3720

bonne qualité qui, autrefois, n'étaient pas occupés pour différentes raisons et dont, aujourd'hui, on en a mis un certain nombre en culture et qui fait que les gens peuvent agrandir.

D'ailleurs à cet effet-là, on a développé, parce qu'il y avait une inquiétude dans le milieu, un dossier agronomique pour les gens qui voulaient déboiser des terres pour faire de l'agriculture et s'assurer qu'il y avait un potentiel. Parce que toutes les terres qui sont en forêt ne sont pas nécessairement évidemment avec un potentiel agricole. Mais avant de le faire, on s'assure que la connaissance agronomique soit mise au service des gens justement pour s'assurer que ces potentiels-là soient réels et, en même temps, qu'on préserve des écrans boisés pour éviter de créer des corridors de vent et toute autre nature sur le bord des cours d'eau, etc.

3725

3730

Donc, on s'est donné un outil de travail qui fait que, aujourd'hui, on peut le faire de façon plus sécuritaire et aider les municipalités, MRC, justement dans les réglementations qui ont été mises en place, notamment les RCI, et à s'assurer que ce qui soit fait soit fait correctement; et en même temps, dans tous les travaux que je vous parlais au départ de brise-vent, qu'on en remette dans des endroits où on devrait en avoir.

3735

Alors, c'est un peu notre approche. Donc, oui, il y a un potentiel. Il n'est pas ad nauseam, il faut maintenir des boisés. Mais ce qu'on fait, on essaie de bien le faire et qu'il y ait un réel potentiel.

3740

M. PIERRE FORTIN :

En complément?

3745

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur Fortin?

3750

M. PIERRE FORTIN :

En complément, on a ici l'expert ou le chercheur qui a établi une relation entre la superficie boisée et la qualité de l'eau. On pourrait lui poser toutes les questions appropriées.

3755 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais on va terminer sur la superficie agricole. Il va être ici demain également? Oui?

3760 **M. PIERRE FORTIN :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3765 D'accord, parfait. Parce qu'il est comme minuit moins deux, il est tard. Je vais attendre à demain.

Monsieur Couture.

M. LUC COUTURE :

3770

Oui. On parle de 700 000 hectares dans la région: 650 000 hectares de la zone agricole et 232 000 exploités. Donc, l'écart entre le 232 000 et le 650 000 de la zone agricole est majoritairement de la forêt. Comme je vous disais, la forêt n'est pas toute exploitable. Nos grands-pères ne les ont pas défrichées, souvent parce qu'il y avait des limitations importantes.

3775

Les conditions d'exploitation, aujourd'hui, nous amènent à en récupérer un certain nombre qui, autrefois, était moins rentable. Mais avec la connaissance, les efforts, etc., on peut les exploiter. Mais ce n'est pas la totalité de la forêt évidemment qui serait exploitable. C'est un pourcentage que je ne peux pas évaluer à vue d'oeil comme ça, là, mais où il y a des gains à faire des fois pour améliorer des terres, le découpage, etc. Et la plupart des MRC ont d'ailleurs voté des règlements dans la région pour éviter que ça se fasse sur de grandes étendues et que ce soit mieux contrôlé avec l'apport du dossier agronomique, que les agronomes doivent fournir pour s'assurer que ça soit fait comme il faut.

3780

3785 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

3790 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Est-ce que vous avez dit que vous allez nous déposer ce document-là?

M. DENIS SANFAÇON :

3795 Madame la présidente, effectivement, nous pouvons déposer le Guide de réalisation d'un plan agronomique de défrichement qui peut être d'intérêt pour la Commission et qui indique l'encadrement, si on veut, que le ministère, ici dans la région, apporte aux producteurs quand c'est la solution qu'ils préconisent.

3800 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est un guide qui est utilisé ailleurs aussi dans d'autres régions ou c'est spécifique à la région?

3805 **M. DENIS SANFAÇON :**

C'est spécifique à cette région. Ça a été développé dans la région ici, c'est spécifique pour le moment. Il y a probablement, à l'heure actuelle, percolation, mais je ne peux pas vous dire où on en est exactement dans la réalisation dans les autres régions.

3810 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.
Monsieur Dumais.

3815 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

3820 On a vu que, dans beaucoup de régions et par plusieurs personnes, le déboisement était contesté, était considéré comme un phénomène nuisible à l'environnement. Est-ce que, au fond, au ministère de l'Agriculture, est-ce qu'on peut dire que vous auriez une vision différente de celle qu'on a entendue de plusieurs intervenants, à savoir que, peut-être pas tous azimuts, mais que d'une façon générale non seulement vous ne croyez pas que déboiser est automatiquement négatif, mais que vous pouvez l'encourager dans certaines circonstances.

3825 Donc, est-ce qu'il y a une politique au ministère ou est-ce qu'on est, ici, devant une initiative locale par rapport au phénomène du déboisement régional, une initiative régionale?

LA PRÉSIDENTE :

3830 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3835 Merci, madame la présidente. Nous n'encourageons pas le déboisement quand il se produit. Plus particulièrement dans la région, nous tentons de l'encadrer de façon à ce qu'on puisse le faire correctement quand il doit être fait. Et le premier objet du guide est d'abord de bien s'assurer de la pertinence et du bien-fondé. C'est le premier élément qui doit être pris en compte.

3840 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bilodeau, ça répond à votre question?

M. DENIS BILODEAU :

3845

Bien, c'est parce que je ne veux pas abuser, sauf qu'il y a tellement d'expertise disponible ici, ce soir, qu'on a tendance à vouloir abuser.

3850

C'est le fait qu'on faisait référence tantôt à des réglementations municipales qui ont cours, des réglementations de MRC. À ce moment-là, quand on prend comme critère, on se base sur un pourcentage du territoire qui est boisé, on a vu certaines réglementations où on dit: certaines municipalités, en bas de 40-50 % du territoire boisé, on ne déboise plus. Est-ce que cette logique-là est applicable partout?

3855

Bien, on est conscient qu'on protège les érablières. On va protéger les ravages de chevreuil, enfin, on va établir des zones de protection pour les habitats fauniques. Est-ce que la base du pourcentage du territoire boisé devient une bonne référence ou si un encadrement dans certaines situations, dans des situations où on peut se retrouver à 30 % du territoire boisé, au niveau de l'environnement, au niveau de la protection des vents, toutes ces situations-là vont être autant adéquates, ils vont nous protéger autant qu'un déboisement à 40-50 % qui n'est pas géré.

3860

Moi, je pense qu'on a l'expertise ici pour répondre à ces questions-là.

3865 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Nadeau.

M. JEAN NADEAU :

3870

Merci, madame la présidente. En fait...

LA PRÉSIDENTE :

3875 On m'a dit que vous vouliez travailler ce soir.

M. JEAN NADEAU :

3880 Oui. Je remercie les collègues qui ont pu vous faire le message.

Alors, moi, en fait, ce que je peux vous dire relativement à ça, c'est que dans la région ici, en fait sur les cinq MRC, à ma connaissance, il y en a quatre qui sont intervenues au niveau du déboisement. Il y en a trois qui ont des prescriptions particulières relativement au déboisement à des fins de mise en culture des sols.

3885

Il y en a une de celles-là, c'est la MRC de Drummond, elle, dont les dispositions visaient plutôt le pillage des lots par des commerçants de bois. Et puis la MRC de Drummond également, elle, a réfléchi, en fait, à la question du contrôle des déboisements en milieu agricole. Mais je ne crois pas, à l'heure actuelle, qu'elle ait donné suite donc à sa démarche de réflexion.

3890

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3895

Monsieur Trecia. Il y a des considérations fauniques aussi?

M. GUY TRENCIA :

3900 Oui. Je voudrais signaler, ça n'a pas été fait lors de la présentation tantôt, que la Société de la faune et des parcs a déposé un document devant la Commission le 8 janvier, qui fait le point sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats. Et dans ce document, il est question du déboisement justement dans le chapitre 5 sur les impacts, 5.3, le déboisement, la fragmentation.

3905

En fait, le déboisement n'est pas sans conséquence au niveau de la biodiversité. Quand on parle de déboisement, le phénomène se double d'autres aspects comme, par exemple, la fragmentation forestière, la diminution de la superficie, l'augmentation de l'effet de bordure, qui changent les espèces qui peuvent habiter un îlot boisé résiduel.

3910

Donc, de façon générale, puis ce n'est pas spécifique à la région, au Québec, c'est mondial, quand on assiste à une diminution de la superficie des boisés, il y a des espèces plus exigeantes qui disparaissent. On voit le taux d'humidité changer. Donc, la possibilité pour des organismes qui vivent au sol avec une exigence au niveau de l'humidité disparaître, c'est le cas des amphibiens.

3915

3920 Il y a des espèces qui ont besoin d'un minimum de superficie pour se maintenir dans des îlots boisés. On a parlé de 4 hectares pour le maintien des espèces comme les gélinothtes, les lièvres, le petit gibier qui est chassé. Il y a d'autres espèces qui ont des exigences différentes. Chaque espèce a son niveau de tolérance, si vous voulez. Mais plus la taille des boisés diminue, plus la diversité d'une communauté animale sauvage va diminuer également. Donc, en deçà de 50 %, on considère que le phénomène de fragmentation devient critique au niveau du maintien de la biodiversité.

3925 Et puis je pense que monsieur Fortin voulait aborder l'aspect peut-être de l'étude avec messieurs Patoine et Simoneau.

LA PRÉSIDENTE :

3930 Oui. Mais juste avant, monsieur Trencia, monsieur Beauchamp a une question pour vous.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3935 Oui. Ce que je veux savoir, c'est que le monsieur d'Agriculture ici dans la région, il dit finalement: il y a un potentiel de développement, il y a de la forêt qui pourrait avantageusement être coupée pour des bénéfices agricoles. Je prends sa parole, je veux juste savoir: est-ce qu'il y a des formes de dialogue à ce moment-là à travers votre table régionale pour dire, convenir qu'effectivement, compte tenu des objectifs de développement, compte tenu de l'ensemble de la forêt du coin: *Oui, tel territoire se prête bien à ça. Il n'y pas d'impact faunique trop grave. On va aller vérifier les impacts sur l'environnement.+ Comment ça se décide? Est-ce qu'il y a une forme de planification entre vous sur les vocations à donner à ces espaces boisés?

M. LUC COUTURE :

3945 Je vous dirais que oui, il y a une concertation, parce que les normes ont été développées notamment à la MRC de NicoletXYamaska où il y avait une inquiétude des élus municipaux. Et donc, on s'est assis avec eux pour travailler cet aspect-là.

3950 La FAPAQ, présentement, ne fait pas partie de notre comité multipartite. Elle le faisait antérieurement quand le ministère était relié à l'Environnement. Et c'est une préoccupation qu'on a, une problématique qu'on connaît, les îlots déstructurés. Et pour y répondre, ce qu'on voudrait, oui, défricher, mais replanter dans des lieux sensibles qui n'auraient jamais dû être défrichés.

3955 Et donc, dans notre approche, il y a aussi en arrière de ça une approche où on voudrait... je vous parlais des 100 kilomètres de boisé, mais on voudrait aller beaucoup plus loin que ça, près des rivières, dans des lieux qui seraient propices et qui ne sont pas propices à

l'agriculture, d'agir. Donc, on en prend un à quelque part pour permettre l'utilisation agricole, mais on le remet ailleurs, ce qui fait que ça relierait des îlots.

3960

Donc, il y a toute une vision en arrière de ça, mais on n'est peut-être pas rendu assez loin pour avoir des discussions avec eux, mais ce serait tout à fait intéressant d'échanger, comme on l'a fait dans d'autres domaines dans le passé, pour justement s'assurer d'une évolution adéquate de la situation.

3965

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et c'est le bénéfice d'une audience qui permet aux gens de se parler. Monsieur Sanfaçon aime assez ça, d'ailleurs.

3970

On pourrait peut-être demander au représentant du ministère de l'Environnement?

LA PRÉSIDENTE :

3975

Allez-y, monsieur Beauchamp, continuez.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Alors, est-ce que c'est monsieur Patoine?

3980

M. PIERRE FORTIN :

Bien, si vous voulez le questionner, ce serait très pertinent. Parce que son étude qu'il a réalisée avec d'autres experts établit un lien direct entre la déforestation, plus grand que 30 % de déforestation, a un lien direct sur la qualité de l'eau. Donc, il pourrait peut-être nous dresser les grandes lignes brièvement, puisqu'il est tard, mais qui donnerait peut-être un éclairage. Je pense que le moment est opportun.

3985

LA PRÉSIDENTE :

3990

Adjugé. Et on va terminer avec cette présentation-là.

Juste un petit moment, monsieur Bilodeau.

3995

M. DENIS BILODEAU :

Pour être sûr que je comprends bien la réponse.

LA PRÉSIDENTE :

4000

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4005 Oui. On ne vous mettra pas dehors.

M. DENIS BILODEAU :

4010 Non, c'est correct.

LA PRÉSIDENTE :

4015 Ce n'est pas ça que je voulais dire. C'est juste qu'il reste deux citoyens d'inscrits au registre. Je voulais savoir: est-ce que vous allez être là demain? Il y a madame Nicole Dufresne et il y a monsieur Denis Pellerin. Est-ce que vous êtes là demain? Oui? Demain soir, oui, je vous appelle en commençant.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4020 Ou demain après-midi ou demain soir.

LA PRÉSIDENTE :

4025 Vous allez être les premiers demain soir. D'accord? Très bien.

Est-ce que madame Dufresne, ça va aller? Oui? Parfait. Alors, madame Dufresne, vous êtes la première demain soir, puis monsieur Pellerin le deuxième.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4030 Demain après-midi.

LA PRÉSIDENTE :

4035 Demain après-midi? Première, demain après-midi. Voilà.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4040 Alors, bonjour, monsieur Patoine. Donc, vous voyez la discussion dans laquelle on est. Vous avez une étude, l'étude que vous avez faite porte sur quoi?

M. MICHEL PATOINE :

4045 L'étude dont il est question visait à vérifier s'il y avait un lien entre la concentration médiane en phosphore dans l'eau des rivières et la teneur en phosphore des sols dans les bassins versants drainés par ces rivières.

4050 Alors, pour l'étude, nous avons retenu 19 rivières, dont la qualité de l'eau était variable et l'occupation du territoire variable aussi. Nous avons les données de qualité d'eau. Nous avons calculé les teneurs en phosphore moyennes du bassin versant en prenant les teneurs en phosphore des sols agricoles, de la partie agricole des bassins, et en prenant une valeur pour les sols forestiers qui correspond à un sol pauvre. On a pris les données qui existaient pour une région, qu'on a extrapolées à l'ensemble des régions, en posant l'hypothèse que la variabilité était relativement faible au niveau des sols forestiers, qui était pauvre.

4055 Alors, la relation obtenue a été très significative. La teneur en phosphore des sols expliquait 78 % de la variance des données de qualité d'eau, une concentration d'eau. Alors, à partir de l'équation mathématique, on a pu isoler la contribution du pourcentage du territoire en agriculture, l'effet du pourcentage du territoire en agriculture sur la qualité d'eau. Puis, bon, la publication présente différentes courbes qui montrent les niveaux de concentration en phosphore selon le pourcentage du territoire, soit en agriculture ou en forêt, selon le complément. Puis on voit aussi la teneur en phosphore des sols agricoles, quel est son effet sur la teneur en phosphore des rivières. Alors, on voit que plus...

4065 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce que votre étude tend à condamner l'usage agricole des terres?

4070 **M. MICHEL PATOINE :**

Non. Par contre, ça démontre qu'à partir d'un certain pourcentage d'utilisation du territoire en agriculture, les niveaux de phosphore dans les rivières deviennent élevés; même dans certains cas, très élevés.

4075 Disons, pour le bénéfice de l'auditoire, je pourrais présenter, demain, les figures, les graphiques obtenus, si c'est d'intérêt.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4080 Ça marche. Compte tenu de l'heure, on reprendra l'analyse plus approfondie des graphiques demain.

LA PRÉSIDENTE :

4085 Je suis d'accord avec ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça va?

4090

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4095

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous permettez, madame la présidente?

LA PRÉSIDENTE :

4100

Je vous permets. Demain, on pourrait, en après-midi, peut-être débiter avec ça ou en tout cas, après quelques interventions de citoyens, faire votre présentation.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4105

Mais votre principale conclusion, c'est qu'on est mieux de garder un pourcentage de boisé en territoire agricole. Est-ce que c'est ça?

M. MICHEL PATOINE :

4110

Oui. Mais en fait, il y a deux conclusions: une qui dit qu'il ne faut pas dépasser un certain niveau, il faut conserver un pourcentage de territoire en boisé, en forêt, parce que ça donne une capacité de dilution des apports de contaminants. Puis l'autre conclusion, c'est qu'il ne faut pas amener les sols à des niveaux de phosphore trop élevés, les sols agricoles à des niveaux trop élevés.

4115

Évidemment, les deux facteurs agissent en même temps, puis la combinaison des deux va faire qu'on va avoir des concentrations très élevées ou moyennement élevées ou plus faibles.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

4120

Très bien. Vous allez déposer votre étude, évidemment?

M. MICHEL PATOINE :

4125

Elle est déjà déposée.

LA PRÉSIDENTE :

4130

D'accord. Est-ce que ça va, monsieur Bilodeau?

M. DENIS BILODEAU :

Oui.

4135

LA PRÉSIDENTE :

Allez-vous être là demain après-midi?

4140

M. DENIS BILODEAU :

Ce que je comprends de la réponse, entre autres, de monsieur Couture, quand on mentionne qu'à certains endroits il faudrait reboiser, donc à certains endroits... il faudrait comme à certains endroits déplacer la forêt, déplacer les boisés.

4145

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

4150

M. DENIS BILODEAU :

Étant donné dans un aspect de dire qu'on ne veut plus aucune coupe, aucun défrichement, c'est sûr que si on reboise certaines parties qui sont occupées par l'agriculture présentement, on va être en négatif à un certain moment donné. Donc, il pourrait y avoir dans certaines situations où les sols sont propices, suite à des études agronomiques, des pratiques agricoles qui pourraient être bonnes, qui pourraient être profitables et qui seraient bénéfiques pour l'économie, l'ensemble de la société aussi en même temps, là. C'est ça. Et par rapport à ce que...

4155

4160 **LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît, est-ce qu'on peut garder le silence? Ce n'est pas terminé.

4165 **M. DENIS BILODEAU :**

Par rapport à la faune, quand on dit qu'il faut maintenir un minimum de 50 %, bien, on est conscient en même temps que dans certaines parties du territoire du Québec, c'est 100 % boisé aussi, là.

4170 Alors, si on reprend la même équation, est-ce qu'on en viendrait à dire que oui, bon, par rapport à la production porcine, probablement qu'il faut protéger la faune dans un territoire agricole qui est en demande. Dans une autre situation où le territoire est propice à la faune, est-ce qu'il faudrait protéger la production porcine dans ces situations-là?

4175 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Trecia, est-ce que ça se fait comme ça?

4180 **M. GUY TRENCIA :**

Non, pas tout à fait. Ce serait simple si c'était comme ça.

M. DENIS BILODEAU :

4185 On aime les choses compliquées.

M. GUY TRENCIA :

4190 Je vais essayer d'être bref, moi aussi. Le Québec est habité par une foule d'espèces d'oiseaux, de poissons, de mammifères, reptiles, amphibiens. Puis il y en a qui habitent juste le sud du Québec; puis il y en a qui habitent juste le nord du Québec; puis il y en a qui habitent tout le Québec.

4195 C'est bien sûr que, ici, on est dans le sud par rapport à l'Ungava. Et puis on ne peut pas faire des équations qui vont trop loin sur le territoire. Si on a besoin de 50 %, c'est ici dans la région qu'on a besoin de 50 %. Sinon, il y a des espèces qui vont disparaître, puis elles ne trouveront pas un refuge plus au nord, plus à l'est ou plus à l'ouest, nécessairement. Parce que chaque espèce a ses exigences en termes de peuplement forestier. Bon, ça peut être l'érablière à bouleau jaune ou l'érablière à tilleul ou la pessière à clodonie, mais bon, chaque espèce recherche un type de végétation.

4200

4205 Puis on ne peut pas simplement dire: *on va couper la forêt à une place puis on va la replanter ailleurs+, parce qu'on ne peut pas remplacer une forêt naturelle avec une certaine diversité d'essences par des plantations de sapins de Noël ou des pins tout en rangée. Ça n'a pas le même intérêt non plus pour la faune. Il va falloir s'attendre à ce que ça soit un petit peu plus compliqué que ça au niveau du maintien de la biodiversité.

M. DENIS BILODEAU :

4210 C'est encore plus compliqué. Bien, c'est ça, sauf que des fois, dans certaines situations, on est conscient qu'en gardant des bandes boisées, on obtient des effets.

4215 Mais on est dans un contexte... ici, la région du Centre-du-Québec, c'est un contexte qui est propice à l'agriculture. Il ne faut pas surexploiter la ressource, sauf qu'il faut essayer d'aller chercher le maximum par rapport à un certain équilibre, en même temps, là. Et l'apport de, en tout cas au niveau de certaines réglementations, dans certaines MRC, où on a réussi à établir un certain équilibre qui probablement va nous permettre de maintenir un habitat faunique respectable.

4220 Merci, madame, de votre écoute.

LA PRÉSIDENTE :

4225 Merci.

Je souhaite bonne nuit à tout le monde. Et je vous attends en aussi grand nombre demain soir et demain après-midi. Au revoir.

4230 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4235 ET, J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.